

Association EVEIL

**La construction
de la citoyenneté
de l'adolescent**

***ACTES
DES RENCONTRES CITOYENNES
du 24 novembre 2004
Conseil régional d'Île-de-France, Paris***

Du même auteur :

Association EVEIL, *La citoyenneté c'est quoi ? Paroles d'ados*, Sépia 2003.

Association EVEIL, *Construire sa citoyenneté*, L'Harmattan 2004.

**Les intervenants
aux Rencontres citoyennes
du 24 novembre 2004**

Laurent Bazin, chef de bureau du ministère de
l'Éducation nationale et correspondant pour la France du
programme ECD du Conseil de l'Europe

Jean-Félix Bernard, conseiller régional d'Île-de-France,
président de la Commission des affaires internationales et
européennes

Anne-Marie Burelle, présidente de l'association EVEIL

Coralie Caron, secrétaire générale de la FIDL,
Fédération indépendante et démocratique lycéenne

Olivier Chovaux, maître de conférences en histoire
contemporaine à l'université d'Artois

Muriel Eglin, magistrate, conseillère juridique de Claire
Brisset, défenseure des enfants

Williams Nuytens, maître de conférences en sociologie à
l'université d'Artois

Cécilien Redonnet, membre du bureau national du
mouvement Ni putes ni soumises

Andrée Sfeir, déléguée générale de l'association EVEIL

Evelyne Sullerot, sociologue et écrivain

Alex Taylor, journaliste européen

Et la participation notamment de :

Maryse Decouroux, membre du conseil municipal des jeunes de
Chatou

Laurence Fauquet, conférencière de l'association EVEIL

Elsa Glombard, chef de projet à l'association Jean-Monnet

Bernard Jabin, président de l'association française Janus-Korczak

Pierre Sikorav, porte-parole du réseau Youth Planet

Transcription réalisée par Yvette Gogue



SOMMAIRE

Avant-propos : les termes du débat <i>Andrée Sfeir</i>	11
Allocution d'ouverture <i>Jean-Félix Bernard</i>	14
Mot d'accueil et présentation du documentaire <i>Trois heures de cours en moins</i> <i>Anne-Marie Burelle</i>	17
Le rôle de la famille dans la construction de la citoyenneté de l'adolescent <i>Evelyne Sullerot</i>	19
Le rôle de l'École et l'éducation à la citoyenneté <i>Laurent Bazin</i>	29
Table ronde sur la construction de la citoyenneté de l'adolescent autour des pôles famille, École et société	37
Remerciements et présentation de l'association EVEIL <i>Andrée Sfeir</i>	71
Construire sa citoyenneté, présentation des actes du colloque du 12 novembre 2003 <i>Olivier Chovaux et Williams Nuytens</i>	75



Avant propos : les termes du débat

**Andrée Sfeir,
déléguée générale, association EVEIL**

L'association EVEIL a pour objet « l'éveil à la citoyenneté des jeunes ». Créée en 1993, elle s'interroge aujourd'hui sur l'évolution dans notre société de cette notion de citoyenneté, au centre de ses préoccupations. De fait, le mot citoyenneté est aujourd'hui employé à tout propos et la valeur citoyenneté est au cœur de débats animés dans notre pays. Que recouvre donc ce mot ?

L'association EVEIL a organisé, en novembre 2003, un colloque Construire sa citoyenneté. Sous le parrainage du ministre délégué à l'Enseignement scolaire Xavier Darcos et avec la participation de la ministre Nicole Ameline, ce colloque réunissait des enseignants, des responsables associatifs œuvrant au contact des jeunes et des experts de différentes disciplines. Quelles pistes de réponse nous ont-ils apportées ?

Enseignants et chefs d'établissement nous ont expliqué que la citoyenneté s'apprend à l'école pendant le temps scolaire et se pratique au quotidien en cours et en dehors des cours, à l'entrée du collège par exemple. La citoyenneté se vit aussi en dehors de l'établissement scolaire dans les associations d'éducation populaire, notamment. Les experts, eux, se sont appropriés la notion et, selon leur discipline (histoire, sociologie, droit, sciences physiques, etc.) ont enrichi le concept.

Ce travail sur les définitions et les significations est à présent disponible avec la publication aux éditions L'Harmattan de l'ouvrage Construire sa citoyenneté.

Et les jeunes, qu'en disent-ils ? Au travers d'une enquête et de débats organisés aux mois de mai et juin 2003, l'association EVEIL a recueilli les avis de collégiens, leurs propos ont été retranscrits dans l'ouvrage La citoyenneté, c'est quoi ? Ces jeunes nous interpellent. La société leur ferait-elle peur ? Leur futur les angoisse, la recherche d'un stage ou d'un travail notamment. Le collège si décrié n'est pas vilipendé, la famille non plus, mais la société leur paraît ne pas les écouter, ne pas tenir compte d'eux.

Les interpellations des jeunes s'expriment au travers d'un documentaire que nous présentons aujourd'hui en ouverture de ces Rencontres.

Pour expliquer les propos de ces collégiens ou y répondre, nous avons demandé à deux experts d'évoquer le rôle de la famille dans la construction de la citoyenneté de l'adolescent et le rôle de l'École dans cette construction : Evelyne Sullerot, sociologue et écrivain, et Laurent Bazin, chef du bureau des actions éducatives et culturelles à la Direction de l'enseignement scolaire, du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En effet, la famille puis l'École sont les institutions qui participent à construire la citoyenneté de l'adolescent. Mais la société et le jeune lui-même co-construisent cette citoyenneté, comme le souligne Muriel Eglin, magistrate, représentant la défenseure des enfants. Olivier Chovaux et Williams Nuytens, tous deux maîtres de conférence à l'université d'Artois, témoignent des difficultés à enseigner la citoyenneté, tant au niveau du contenu, de la cohérence que d'un questionnement sur l'acte pédagogique même.

Et les jeunes participant à ces Rencontres, Cécilien Redonnet, représentant du mouvement Ni putes ni soumises d'une part, Coralie Caron, secrétaire générale

*de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne
d'autre part, réagissent vivement.
Représentations variées de personnes de générations
différentes, crise des institutions, problèmes de
transmission, à vous de juger.*



Allocution d'ouverture

**Jean-Félix Bernard,
conseiller régional d'Île-de-France,
président de la Commission
des affaires internationales et européennes**

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie pour ces applaudissements préliminaires. Janine Haddad, vice-présidente, chargée de l'Action internationale et européenne, m'a demandé de l'excuser et de la remplacer ici pour vous accueillir cet après-midi.

Je voulais vous exprimer ma satisfaction et notre satisfaction, au nom du Conseil régional, de vous accueillir dans cet hémicycle pour un débat concernant les jeunes et la citoyenneté. C'est en effet une préoccupation importante de notre assemblée et du président de cette institution, Jean-Paul Huchon.

Un certain nombre de programmes concernent les jeunes et particulièrement la citoyenneté. Je les rappellerai brièvement. Il y a les projets « Lycées », à l'initiative des équipes enseignantes, budgétisés à hauteur de 10 000 euros par projet, et qui concernent le développement de la citoyenneté dans les lycées. Il existe aussi le projet « Passion », uniquement à l'initiative des lycéens, dans les lycées, sur la thématique de la citoyenneté, au sens large du terme. Ces projets sont dotés de 3 000 euros. Plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines sont dotés chaque année dans les établissements d'Île-de-France. Pour favoriser l'accès à la culture, nous avons aussi un système de « chèques culture » qui permet d'accéder facilement aux ouvrages et surtout aux spectacles en Île-de-France. Ce système s'adresse aux lycéens, quelles que

soient leurs conditions de ressources, mais surtout à ceux qui peuvent avoir des difficultés financières pour accéder aux spectacles d'Île-de-France. Nous finançons intégralement un numéro vert : « Jeunes Violences Écoute ». Il est fondé sur la capacité à entendre tous les lycéens susceptibles de se plaindre de violence ou de vouloir en parler. Il a été lancé dans la précédente mandature sur le constat qu'il ne peut y avoir de véritable citoyenneté dans un environnement violent.

Je sais que vous vous occupez davantage peut-être des collèges, de la citoyenneté dans les collèges. L'Île-de-France, le Conseil régional, n'ont pas compétence sur les collèges. Mais ce type de programme pourrait être étendu dans les collèges, si les collectivités qui s'en occupent le souhaitent.

Je voulais vous signaler aussi – et je terminerai là-dessus – que nous avons lancé cette semaine une grande consultation des jeunes en Île-de-France auprès des 15-25 ans, pour mieux connaître ce que souhaitent les jeunes et quels sont leurs problèmes. Plusieurs questions portent sur la citoyenneté, le racisme, l'environnement. Cette grande consultation amènera à de larges débats et aussi à la création d'un Conseil consultatif des jeunes, rattaché au Conseil régional.

Ces quelques mots d'accueil pour vous expliquer ce que fait le Conseil régional et vous dire encore que nous sommes très attentifs, attachés à ce que vous faites. Les propositions éventuelles peuvent donner lieu à des projets, à des traductions concrètes que l'on peut appliquer dans les endroits où l'on a compétence, pour les jeunes lycéens et les 15-25 ans. Je vous souhaite un après-midi très productif. Je vous remercie.

Mot d'accueil
et présentation du documentaire
Trois heures de cours en moins

Anne-Marie Burelle,
présidente de l'association EVEIL

Je voulais d'abord vous remercier tous d'être venus dans ce cadre magnifique qui nous est prêté par le Conseil régional. Vous savez que ces Rencontres citoyennes vont aborder le thème de la construction de la citoyenneté de l'adolescent.

Dans un premier temps, nous allons donner la parole aux jeunes. Ceux qui étaient là l'année dernière savent déjà que l'association EVEIL a organisé des interviews de jeunes, suivies de débats dans les établissements scolaires, au niveau des collèges.

Elle a ensuite réalisé un documentaire dont le titre *Trois heures de cours en moins*, s'est imposé à nous, puisque nous n'avons fait que reprendre le propos d'un des élèves auquel nous demandions ce qu'il pensait de ce moment passé à débattre ! : « trois heures de cours en moins. » Nous ne l'avons pas inventé !

Il faut replacer ces débats de jeunes dans leur contexte. Ils ont été organisés en mai-juin 2003, après le 21 avril 2002, qui a quand même réveillé la conscience citoyenne de quelques-uns.

Ce documentaire a été retenu pour plusieurs festivals européens. Peut-on en conclure que son contenu répond aussi vraiment à une attente en Europe ?

Il a été notamment retenu en Estonie et en Italie. Je vous propose à présent de regarder ce film. Ensuite, Alex Taylor vous présentera le déroulement de cet après-midi. Merci.

Projection du documentaire *Trois heures de cours en moins* produit par l'association EVEIL, présenté dans le cadre de la sélection officielle du 18^e festival international du film documentaire et anthropologique de Pärnu, Estonie, en juillet 2004 et du 5^e festival international de courts métrages de Malescotto, Italie, en août 2004.

Le rôle de la famille dans la construction de la citoyenneté de l'adolescent

**Evelyne Sullerot,
sociologue et écrivain**

Vous avez l'an dernier organisé un colloque qui avait un très beau titre : *Construire sa citoyenneté*. En effet, je pense qu'on ne reçoit pas passivement les attributs du citoyen comme ça, tout d'un coup, quand on a dix-huit ans – surtout pas. Il faut pouvoir les comprendre, les assimiler en se situant soi-même dans la Cité, conçue comme une communauté politique et morale qui nous unit aux autres, et on doit apprendre peu à peu l'étendue et les limites de ses propres droits en reconnaissant, en respectant les droits des autres. Donc peu à peu s'éveiller aussi à ce que je peux appeler *les valeurs communes* qui donnent un sens à notre vivre-ensemble. Construire sa citoyenneté, ce n'est donc pas tout à fait se socialiser, s'intégrer à un groupe. C'est passer du souci d'être accepté en société et d'y avoir des rapports agréables, profitables, au souci du bien commun qui fait donc avancer ensemble en respectant les règles qui permettent l'expression des valeurs communes. Quand j'évoque les valeurs communes, je pense à la justice, la fraternité et la liberté dans son sens collectif, qui diffère de la liberté individuelle.

Dans l'éveil et la préparation à la citoyenneté, le rôle de la famille m'apparaît primordial. D'une part, il est antérieur à l'influence de l'École et, d'autre part, il est plus profond car il doit contribuer à forger l'identité de l'enfant. Tout enfant a une identité génétique, sociale et culturelle qui le lie à ses parents. « Qui es-tu ? Comment t'appelles-tu ? »

Immédiatement, cela renvoie le jeune à des liens avec ses parents.

Je rappelle que tout enfant, tout jeune, a un père génétique et un seul, une mère génétique et une seule. Son identité biologique le rattache à ses parents par des liens inaltérables, indéniables et infalsifiables. Ne pas connaître ses géniteurs est un handicap certain. Les connaître devrait être un droit de l'enfant, comme le stipule d'ailleurs l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant : « Tout enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux dans toute la mesure du possible. » Il est certain qu'il y a, à l'heure actuelle, des adolescents qui ont été adoptés, principalement dans des pays très lointains, et ont des problèmes d'accès à la citoyenneté française et européenne parce qu'ils savent qu'ils ont aussi quelque part une autre culture des origines.

Mais l'enfant, dès sa naissance, possède aussi une identité sociale avec son nom de famille – on dit ainsi, le « nom de famille » –, donc un père et une mère qui sont dans la Cité et il a le droit, comme je le disais, d'être élevé par eux.

Je voudrais rappeler que, en France, élever et éduquer ses enfants est un devoir inscrit dans le Code civil, tout au moins pour ceux qui se marient. Quand un couple se marie, on lit aux futurs mariés l'article 213 du Code civil : « Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir. » Le Code civil dispose nettement que la famille doit préparer la citoyenneté, entre autres par cette éducation.

A l'heure actuelle, 46% des enfants, en France, naissent de parents qui ne sont pas mariés, à qui on n'a pas lu cet

article 213. Ce n'est pas leur faute, mais cela fait quand même entre 320 000 et 350 000 enfants par an reconnus par des parents qui ne se sont donc pas engagés à les éduquer. C'est dommage. Je pense qu'ils prendraient de tout cœur un engagement en même temps qu'ils reconnaissent l'enfant, engagement qui soit comparable à celui des parents mariés : « Je m'engage à éduquer... »

Il est vrai que les dispositions de l'autorité parentale y suppléent : « Les parents ont, à l'égard de l'enfant, droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. » Il aurait été intéressant de faire discuter les adolescents sur cette réalité.

L'éducation est la base de la citoyenneté et c'est dans sa famille que l'enfant devrait apprendre les règles premières de la vie en société, ce qui se fait et ce qui ne fait pas dans les rapports avec autrui : « On ne tape pas, on ne ment pas, on n'injurie pas, on prête ses affaires, on écoute l'autre, on rend service. Rendre service, c'est vraiment apprendre le b-a-ba de la vie dans la Cité. »

Disons même que la politesse constitue la première base de l'éducation. La politesse, autrefois, s'appelait la « civilité ». Il y a même eu, au début du siècle précédent, un charmant livre avec de merveilleuses illustrations de Boutet de Montvel, le *Manuel de civilité puérile et honnête*, pour apprendre aux enfants à se tenir convenablement. C'étaient les règles élémentaires. Ceux qui ne les respectaient pas, on les appelait « malappris », « goujats », et bien sûr, « mal élevés », mais surtout « incivils ».

On devrait donc apprendre en famille *le savoir vivre en commun* sur lequel s'articuleraient l'éducation scolaire et l'éducation civique reçues justement à l'école. Malheureusement, beaucoup d'enseignants, et déjà en maternelle, se voient obligés de perdre du temps et de l'énergie pour apprendre aux enfants les rudiments de la politesse. Ils perdent un temps fou à leur apprendre à dire bonjour et à faire en sorte qu'une classe, même composée

d'adolescents, ne soit pas immédiatement une jungle. Beaucoup d'enseignants m'ont fait – très justement, à mon sens – observer qu'ils ne *peuvent pas* tout faire et remplacer les parents pour trois raisons fondamentales :

- 1) ce n'est pas leur rôle ;
- 2) ils ne voient chaque élève que pendant un an, peut-être deux ans, mais pas dans une continuité ;
- 3) ils ne sont pas les référents identitaires de l'enfant, ceux dont je parlais tout à l'heure et auxquels cet enfant se rattache et se rattachera vraiment presque toute sa vie.

Ces enseignants ont raison. Et je les ai entendus réclamer ce qu'ils appellent une « reparentalisation des parents ». Selon eux, beaucoup de parents ont abdiqué leur rôle d'éducateurs, un peu comme s'ils étaient dépassés. Ils ne donnent pas à leurs enfants les fameux repères solides et constants qui permettraient aux adolescents d'arriver à l'adolescence un peu structurés. À ce moment-là, l'adolescence, en effet, déstructure. Il faudrait au moins que, avant, ils aient reçu quelque chose qui ressemble à une éducation. Certains parents laissent tout faire ou interdisent tout. Par exemple, ils achètent des choses, ils alternent les bisous, les taloches, sans raisons bien claires, sans ligne de conduite ferme et surtout ils attendent beaucoup trop de l'École. Le reste du temps, ils collent le gosse devant la télévision ou des jeux. Ils ne lui parlent pas ou, en tout cas, ne lui donnent pas les clés pour se gouverner et encore moins pour devenir justement un citoyen français, européen, dans un monde très compliqué et dangereux.

Un exemple : les adolescents, qui touchent beaucoup et souvent au cannabis, quand on leur demande ce que leurs parents en pensent, affirment que leurs parents n'en savent rien, qu'ils n'ont jamais parlé de la drogue avec eux et que leurs parents ne posent pas de problèmes, ne surveillent pas leurs fréquentations ni leurs heures, etc. A fortiori, ces adultes ne les préparent pas non plus à lutter

contre la violence ni à connaître les lois, les valeurs de la République. À l'inverse, quand on interroge les jeunes à qui on a proposé du cannabis mais qui l'ont refusé, ceux-là, presque toujours, disent que leurs parents leur en avaient parlé, qu'ils étaient donc avertis, qu'ils savaient ce que c'était, qu'ils connaissaient même des lois, etc.

Actuellement un adolescent sur quatre a vécu ou vit la séparation du couple parental. Dans dix ans, ce sera un sur trois, puisque actuellement, à l'adolescence, c'est à peu près 26%. On va vers les 33%. Or les parents séparés, surtout si la rupture a été difficile, cherchent plutôt à se faire aimer et même à se faire *préférer* par leur enfant plutôt qu'à l'éduquer. Disons que l'exercice nécessaire de l'autorité, et particulièrement celle du père, fait défaut à beaucoup d'enfants de parents séparés, au moment même où ils sont le plus fragiles. Quand on parle en général des séparations de parents, on parle toujours des petits, mais c'est certainement à l'adolescence que la carence d'éducation, d'autorité et de référent paternel est la plus patente. En fait, les parents qui se séparent – et ils en ont bien le droit – demandent à l'enfant son indulgence pour l'échec de leur ménage, pour leur envie de refaire leur vie, pour accepter la copine de papa, le copain de maman, etc. Quêtant leur approbation pour les libertés que eux prennent dans leur vie privée, (qui passe, à ce moment-là, avant la vie de famille, avant les enfants pendant au moins un temps), ces parents-là ont beaucoup de mal, en même temps, à signifier à leur enfant des interdictions et des injonctions. D'ailleurs, il les prend très mal. Très souvent, on constate des conflits et des rebellions juste après la séparation des parents. Il a été prouvé dans plusieurs enquêtes que si, pour la fille, il ne se passe pas grand-chose – en fait, on ne le verra que plus tard : elle aura du mal à constituer un couple, etc. – pour le garçon, cela se traduit tout de suite par des transgressions de ce qu'on lui

avait interdit. Il se met à voir qui on lui a interdit de fréquenter, etc.

Dans une famille dissociée, vraiment dissociée, qui va jouer le rôle de référent civique ? Je laisse ce problème aux psy, mais je voudrais simplement dire, en sociologue, qu'il apparaît que le père ne se remplace pas facilement à l'adolescence. Dans les familles recomposées, le substitut du père ne fait pas recette. On a réalisé des enquêtes importantes sur de grands nombres, qui comparent les adolescents, les jeunes vivant dans ces foyers recomposés ou monoparentaux aux adolescents des mêmes âges qui vivent avec leurs deux parents. Le constat est assez alarmant. Il touche à la socialisation des adolescents. La présence du père est très importante. M. Antoine Bruel, l'ancien président du Tribunal pour enfants de Paris, a écrit : « La présence du père peut être considérée comme une prévention de risques sociaux graves. » Il n'est pas question d'empêcher du tout les adultes parents de se séparer – loin de moi cette pensée – mais il faut sûrement leur rappeler que, s'ils peuvent divorcer de leur conjoint, ils ne peuvent divorcer de leur enfant. Il est heureux que maintenant l'autorité parentale *conjointe* soit enfin devenue la norme après les séparations. L'éducation, dans la co-parentalité, avec deux parents, doit se poursuivre après les séparations.

Les familles ont un autre rôle que celui qui consiste à conférer une identité et à éduquer, c'est de transmettre leur culture. De sa famille l'enfant va apprendre la langue maternelle, l'appartenance, la reliance à un pays, à une région, à une ville, à un quartier, à une religion, à *une identité culturelle*. Celle-ci touche à des comportements essentiels pour la citoyenneté, comme, par exemple, les rapports garçons-filles. Les rapports garçons-filles qui ont eu lieu dans la famille vont en partie déterminer la manière dont les hommes vont se comporter par rapport

aux femmes et dont les filles vont réussir ou ne pas réussir à poser leur autonomie et le respect qu'on doit avoir pour elles.

Mais rapport aussi avec les grands-parents, avec les aïeux, avec les étrangers à leur communauté. À la petite Asiatique qu'on entendait dire dans le film : « Le racisme existera toujours », on avait envie de demander : « Et dans ta famille, qu'en est-il ? Existe-t-il par rapport aux autres ? » Les rapports aux ancêtres, les rapports à la mort, etc. Cette transmission de la culture dans la famille va toucher des domaines multiples et les comportements alimentaires, vestimentaires, les liens avec le passé, les rites de passage, le respect des traditions. Cette transmission est quand même essentielle, car on ne peut souhaiter que les enfants ne connaissent comme références et modèles que la télévision et les différents « people » qu'ils peuvent entendre chanter.

Un jeune déculturé ne fera pas un citoyen solide. Il sera soumis aux influences et aux modes du moment. Mais, pour de nombreux enfants, il faut combiner leurs appartenances culturelles à deux traditions différentes : celle reçue de leur famille et celle de leur pays d'accueil, la France, ou, plus précisément, la République française. C'est une grande et délicate responsabilité des enseignants en éducation citoyenne. Ils doivent faire comprendre aux adolescents que la démocratie respecte les traditions culturelles, respecte l'éthique de tous, que c'est une richesse pour eux d'avoir deux cultures, mais dans la limite des prescriptions claires de la République. Voter sera alors participer à la souveraineté politique de la France mais, pour s'y préparer, les jeunes devront peut-être être amenés à parler à leurs parents, peut-être même à éduquer leurs parents sur ce qu'est la République française, leur parler du respect et de la promotion des valeurs communes à l'assemblée des citoyens français.

Chez de jeunes immigrés ou chez certains jeunes qui appartiennent à une communauté qui a une forte cohésion, il peut y avoir des loyautés concurrentes. Citoyens, oui, mais d'où ? Il m'apparaît donc important d'enseigner l'histoire de France. « Nos ancêtres les Gaulois, etc. », on s'est beaucoup moqué de ça, mais, en fait, c'est une histoire parfois tragique mais finalement victorieuse de la tolérance, de l'enrichissement par les autres, qui a été ponctuée par l'apparition et les lois communes de la République.

D'autre part, il me semble que l'éducation citoyenne devrait faire une place importante à la préparation des jeunes à un rôle que neuf sur dix d'entre eux auront à tenir : être parents. Qu'est-ce que cela veut dire « être parents » ? À quoi les parents sont-ils tenus à l'égard des enfants ? À quoi les enfants sont-ils tenus à l'égard de leurs parents ? Presque tous l'ignorent. Ils ignorent ce que les fondateurs de notre République, les rédacteurs du Code civil, il y a tout juste deux cents ans – puisque nous fêtons les deux cents ans du Code civil – ont prévu. Par exemple, l'article 205 déclare : « Les enfants doivent des aliments à leur père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin. » Combien de jeunes savent qu'ils auront demain des devoirs envers leurs parents ? Ils apprendront donc que la famille doit être une cellule solidaire, comme la société dans laquelle ils aspirent à vivre doit être solidaire.

La société est souvent à l'image des familles qui la composent. Autant notre société doit tendre à conserver le courant de liberté individuelle qui est venu aérer et revivifier les familles étouffantes de naguère, autant elle doit se persuader que, sans famille unie et sans famille éducatrice, notre société républicaine serait ruinée socialement et même économiquement. Les familles contribuent à la nation bien plus que la nation ne les aide.

S'il fallait remplacer et organiser les soins et l'éducation de tous les enfants depuis la naissance sans le secours des parents, le budget de la France croulerait en quatre mois.

Ainsi je pourrais vous raconter l'échec retentissant du rêve démagogique d'un pays totalitaire qui a voulu gommer complètement la famille, celui de la Chine de Mao qui a d'abord cassé les familles, puis dans un deuxième temps, au moment de la Révolution culturelle, a lancé les adolescents contre les parents. Les dégâts ont été tels que, après, ont surgi une sorte de désir de famille et un contrecoup tellement importants que cela a créé des problèmes démographiques dont tout le monde sait que la Chine n'est pas encore débarrassée. Il est intéressant de voir ce qui est advenu d'un pays où on a essayé de casser la famille pour mieux posséder les ados et les jeunes. Finalement, ce n'était ni possible et ni dans leur intérêt. Je vous remercie.

— |

| —

— |

| —

Le rôle de l'École et l'éducation à la citoyenneté

**Laurent Bazin,
chef du bureau des actions éducatives et culturelles à
la Direction de l'enseignement scolaire,
du ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
correspondant pour la France du programme ECD
du Conseil de l'Europe**

J'interviens effectivement au titre de mes fonctions au sein du ministère de l'Éducation nationale pour parler de ce que le ministère fait en termes d'éducation à la citoyenneté ; je vous parlerai un peu plus tard au nom du Conseil de l'Europe dont je vous présenterai l'initiative en faveur de la citoyenneté par l'éducation.

Je commencerai avec deux citations en guise de point de départ à la réflexion, pour rappeler une évidence et soulever une difficulté. L'évidence vient de la conscience que chacun a, je crois, de la relation intrinsèque qui existe entre citoyenneté et éducation. Si, comme Rousseau pouvait le dire, on ne naît pas citoyen, on le devient, c'est que la citoyenneté s'acquiert, elle se prépare, elle s'apprend, elle participe donc de la formation et, à cet égard, elle a essentiellement à voir avec l'éducation. On pourrait même affirmer que l'éducation a, parmi ses finalités, sinon pour première finalité, cette formation à la citoyenneté.

Ce point de départ sur lequel globalement tout le monde s'accorde est aussitôt battu en brèche par une difficulté liée à la divergence des représentations et, partant, des attentes. Guizot notait que, « en confiant un enfant à

l'École, une famille s'attend à ce que le système éducatif produise un honnête homme tandis que le pays s'attend à avoir un bon citoyen ». On pourrait vraisemblablement penser que l'institution assigne à la communauté éducative d'autres objectifs encore, sinon d'autres attentes. Et cela m'a frappé tout à l'heure en entendant les propos d'Evelyne Sullerot : quand on parle d'éducation à la citoyenneté, au fond, de quoi parle-t-on ? On entend bien qu'il s'agit de valeurs, mais de quelles valeurs ? S'agit-il d'une socialisation ? d'une éthique ? d'une politique ? Il me semble que c'est souvent parce que l'on confond l'une ou l'autre de ces notions que commencent les difficultés et les malentendus.

Permettez-moi en conséquence quelques éléments de réflexion pour préciser un peu les termes du débat. Premier constat : la citoyenneté est liée à la dimension interpersonnelle, mais ne s'y résume pas. Il faut donc ajouter qu'elle participe de la dimension culturelle, de ce qui permet à un groupe de s'inscrire dans une communauté faite de croyances et de rites ; puis qu'elle s'inscrit dans une dimension collective, qui les transpose en autant de règles d'organisation. Enfin elle subsume l'ensemble de ces interactions en les intégrant au sein de la dimension politique, c'est-à-dire de la volonté qu'ont l'ensemble des acteurs de formaliser au sein d'une institution les droits et les devoirs de leur vivre-ensemble.

On constate ainsi que les termes de civilité, de civisme ou de citoyenneté (trop souvent utilisés de façon interchangeable) renvoient en fait à des aspects distincts au sein de ce processus et demandent dès lors à être précisés. La civilité représente une certaine modalité du vivre-ensemble, la recherche d'une société tolérante, le respect des différences, la prise en compte des particularismes. Le civisme est le cercle concentrique suivant, s'il s'agit de développer une société équitable et

qui promeuve des valeurs communes. Et la citoyenneté est le cercle concentrique ultime qui subsume les précédents en les inscrivant au sein d'une société démocratique équilibrée, ouverte et représentative.

Vous voudrez bien excuser le schématisme de cet ensemble de notions qui mériteraient évidemment d'être nuancées plus finement – et on pourra peut-être le faire plus tard dans la discussion – mais je souhaitais rappeler les différentes notions en jeu et montrer que, à la complexité de la citoyenneté, il est indispensable d'offrir une réponse globale et non pas une réponse trop spécifique. Le ministère s'efforce donc de mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté qui en traduise toute la richesse sur la base de ce double axiome : la citoyenneté, ça s'apprend – c'est donc un enseignement – mais ça se pratique également. Par conséquent, nous mettons en place tout un ensemble de dispositifs (contenus, croisements, ressources, programmes, partenariats). Dans l'interaction de l'ensemble de ces dispositions, nous essayons, autant que faire se peut, d'appréhender la complexité de cette citoyenneté dont nous venons d'évoquer la grande diversité.

Je ne vais pas entrer trop dans le détail de chacun de ces éléments. Je vais vous les présenter brièvement, ne serait-ce que pour faire pièce à une idée reçue trop souvent exprimée ici et là : le système éducatif ne ferait pas grand-chose pour l'éducation à la citoyenneté. On entend parler d'éducation civique, juridique et sociale. On vient de voir, dans le film qui nous a été présenté, le cas du débat. Si on connaît un peu mieux l'institution éducative, on a entendu parler des conseils de vie lycéenne. En fait, il serait juste de dire que c'est dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté que l'École a fait le plus de choses. Je vais donc me permettre de présenter assez rapidement les grandes lignes de ces réponses en finissant par des

éléments de problématique qui, peut-être, nous donneront l'occasion de rebondir dans le cadre du débat.

« Ça s'apprend » : c'est d'abord un enseignement. Cela paraît suffisamment important pour devoir être mentionné. La France est l'un des pays d'Europe – il y en a en fait assez peu – qui ont choisi de l'inscrire dans son curriculum au point d'en faire une discipline. Il existe donc des programmes d'éducation à la citoyenneté.. Cela fait partie des apprentissages fondamentaux des programmes du primaire. Il existe un cours d'éducation civique, juridique et sociale au lycée. Ces cours ont pour objectif ultime de préparer, à l'école primaire, au vivre-ensemble ; puis, au collège, au passage de la personne dans sa perception individuelle au citoyen ; et enfin, au lycée, à mettre en œuvre, à commencer à avoir une première pratique, un premier exercice de la citoyenneté. Et je suis ravi que cette intervention puisse avoir lieu juste après une des modalités d'exercice qui était justement le débat.

Mais la citoyenneté implique aussi des relations interpersonnelles, elle participe d'une psychologie, d'une culture, d'une sociologie : il est donc entendu que ce n'est pas à la seule discipline « éducation civique » que l'on peut en confier l'approche. On développe par conséquent des croisements transversaux entre les différentes disciplines, ce qui permet, par exemple, à l'institution éducative d'aborder des grands champs thématiques qui ne sont pas, stricto sensu, des contenus disciplinaires mais renvoient à des questions contemporaines, pour ne pas dire à des enjeux de société : lutte contre le racisme, prévention de la violence, droits de l'homme, développement durable, mémoire, solidarité, intégration ou encore citoyenneté européenne. Pas plus tard que ce matin, on annonçait à la radio que, dans le projet de Constitution à l'étude, il y avait un « passeport européen »

et que ce passeport était la première étape d'une prise en compte de la citoyenneté européenne. Je ne doute pas que Alex Taylor nous relance là-dessus tout à l'heure dans la table ronde.

La citoyenneté, c'est également un ensemble de ressources. Elles sont très variées :

- tout d'abord des supports d'information, de documentation ou de diffusion. Il existe notamment diverses expositions, souvent interactives, qui associent des jeunes et des acteurs éducatifs, toutes origines confondues. Je le mentionne parce que je crois comprendre qu'il y a ici des collectivités ou des associations qui peuvent être intéressées à les utiliser ;
- ensuite, des parcours, un ensemble de ressources organisées de façon à mettre en cohérence des temps forts du calendrier dans le cadre d'une approche conçue dans la durée de l'année scolaire. J'insiste essentiellement sur le dispositif des « parcours civiques » sur lequel vous trouverez toutes les informations sur les sites qui y sont consacrés (www.eduscol.fr ou www.cidem.org) ;
- enfin des structures chargées d'élaborer des ressources dédiées. Je mentionne pour mémoire la brochure co-produite par le CNDP et le CIDEM et qui regroupe sur ce thème une grande diversité de ressources pédagogiques à la disposition de la communauté éducative.

La citoyenneté, c'est également un ensemble d'actions d'information et de sensibilisation qui visent à toucher les jeunes à l'occasion de manifestations particulières. Je pense notamment aux pratiques d'expérimentation, à savoir les opérations ponctuelles qui permettent aux élèves de vivre au quotidien la citoyenneté. La plus connue peut-être, le Parlement des enfants, consiste à faire rédiger des projets de lois par des classes et ensuite à les faire voter entre elles une loi dans le cadre d'une session qui se tient chaque année à l'Assemblée nationale,

en présence des députés. Cela représente une première expérience de vie démocratique, une première pratique de citoyenneté.

La citoyenneté, c'est encore et surtout des dispositifs, c'est-à-dire des façons, pour les établissements, de faire toucher du doigt aux élèves les enjeux de la vie citoyenne en inscrivant dans leur quotidien les valeurs de la socialisation, de la prise de responsabilité et de la démocratie. Je pense tout particulièrement à :

- la vie participative dans ses différentes modalités : heures de vie de classe, heures de débat, ateliers pratiques de vie civique, stages, etc. ;
- la vie associative, qui est souvent la première occasion pour un jeune d'assumer une première responsabilité collective ;
- enfin la vie représentative dont le dispositif le plus connu est les conseils de vie lycéenne, qui se retrouvent au niveau du lycée, au niveau territorial et au niveau national et permettent de faire l'expérience de la représentation de ses pairs.

La citoyenneté passe enfin par des partenariats, des dispositifs institutionnels où se rencontrent des acteurs d'origines différentes. Je mentionne notamment les CESC, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, initiative assez récente permettant à tout établissement de mettre en place des instances de concertation réunissant – fait assez rare pour être souligné – les enseignants, les cadres, les élèves, les parents, les instances déconcentrées (police, services de santé), les associations ou encore les collectivités. Ces CESC décident de mener ensemble un programme concerté de construction de la citoyenneté à l'échelon local en réponse à des besoins spécifiques. Je pense que c'est dans ce type de partenariat qui permet la rencontre de plusieurs acteurs que peut se faire de plus en plus une construction

de la citoyenneté qui prenne en compte l'ensemble de la dimension collective.

Je termine sur deux interrogations, peut-être un peu plus problématiques. La première : comment mettre de la cohérence dans tous ces dispositifs ? On sait que le point de départ, c'est l'élève, dont on veut faire un citoyen ; mais on sait aussi qu'il n'y a pas que des connaissances, des savoirs, il existe aussi ce qu'on appelle des savoir-faire ou des savoir-être ; il convient donc de prendre en compte l'ensemble de la personne. L'École est l'une des entrées de cette formation mais elle n'est pas la seule, il y a les temps scolaires et périscolaires ainsi que le hors temps scolaire. La question est donc de savoir comment l'ensemble de ces dispositifs que j'ai évoqués (par exemple des conseils de jeunesse ou des conseils de vie lycéenne, des associations dans l'école ou des expositions hors l'école) se relient les uns aux autres, pour que l'élève ait en permanence le sentiment que ce qu'il fait dans son cours d'éducation civique participe de ce qu'il découvre, hors les murs de l'école, dans sa famille ou dans son insertion dans la vie associative en collectivité.. Il nous semble que c'est par la perception de cette cohérence globale que passera l'acquisition d'une authentique citoyenneté.

Seconde interrogation : la continuité dans le temps. Comment, tout au long de ce continuum qui va de l'enfant à l'adulte, comment, dans l'articulation de l'ensemble des dispositifs, de l'éducation obligatoire ou de la formation complémentaire, mettre en œuvre de nouveaux partenariats entre des mondes qui se connaissent un peu, se côtoient – pas assez souvent – et s'ignorent dans la grande majorité des cas et qui sont les lieux d'éducation dite formelle et les lieux d'éducation dite informelle ? Là encore, l'enjeu est bien celui de la cohérence dans la durée longue. C'est la façon dont l'ensemble des acteurs

(un système éducatif, des organismes de formation, l'ensemble des services de l'État au niveau national ou déconcentré, les divers partenaires susceptibles d'être concernés par cette grande notion collective de citoyenneté à laquelle répond la grande notion d'éducation, au sens le plus large du terme) peuvent mieux unir leurs efforts en direction d'une approche globale qui fasse réellement de l'enfant un citoyen responsable et partie prenante de la vie de la Cité.

Ces deux interrogations (comment encourager une meilleure cohérence dans l'espace et une meilleure continuité dans le temps) constituent le défi permanent que tente de relever aujourd'hui l'institution éducative. Et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle le Conseil de l'Europe a souhaité mettre en œuvre une Année européenne de la citoyenneté par l'éducation.

**Table ronde
sur la construction
de la citoyenneté de l'adolescent
autour des pôles famille, École et société**

**Avec Laurent Bazin, Coralie Caron, Olivier Chovaux,
Muriel Eglin, Williams Nuytens, Cécilien Redonnet,
Evelyne Sullerot, animée par Alex Taylor**

Alex Taylor : Il est temps d'entamer notre table ronde. Nous allons également accueillir à la table ronde Muriel Eglin, juge des enfants, en poste à Belfort de 1995 à 2000 puis à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, du ministère de la Justice, actuellement conseillère juridique auprès de Claire Brisset, défenseuse des enfants.

Nous accueillons également Coralie Caron, lycéenne en terminale au lycée Jules-Ferry de Conflans-Sainte-Honorine, secrétaire générale de la FIDL, Fédération indépendante et démocratique lycéenne ; Cécilien Redonnet, membre du bureau national du mouvement Ni putes ni soumises, responsable au pôle jeunes de la mobilisation de la jeunesse pour le respect et l'égalité ; Williams Nuytens, maître de conférence en sociologie à l'université d'Artois, coordinateur des actes du colloque *Construire sa citoyenneté*, du 12 novembre 2003, et également Olivier Chovaux, maître de conférence en histoire contemporaine à l'université d'Artois, président de la Régionale du Nord-Pas-de-Calais de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie et coordinateur des actes du colloque *Construire sa citoyenneté*, du 12 novembre 2003.

Un mot sur l'organisation. Je vais poser une première question à chaque personne. Je vous demanderai une réponse assez brève de façon à situer un peu votre approche, parce que j'aimerais, dans un premier temps, que vous débattiez entre vous puis rapidement ouvrir le débat à la salle.

Muriel Eglin, d'où vient, pour vous, l'impact le plus important sur la construction de la citoyenneté des jeunes ? De la famille ? – comme disait Evelyne Sullerot – De l'École ?

Muriel Eglin : Bonjour, j'étais ravie d'assister à ces exposés très intéressants. Jusqu'à présent on a parlé du rôle de la famille et de l'École. Il est vrai que la question de la société et de la place de l'adolescent dans la société a été moins évoquée. Je vais en dire deux mots après avoir présenté l'institution du défenseur des enfants, pour ceux qui éventuellement ne la connaîtraient pas.

Institution d'État, cette autorité administrative indépendante assure la promotion des droits de l'enfant. Effectivement, la citoyenneté recouvre un certain nombre de droits, notamment le droit d'expression, la liberté de réunion et le droit de participer aux décisions qui concernent chacun des enfants. La promotion de ces droits est assurée par une information, par la réception de réclamations individuelles d'enfants qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés et par des propositions de réformes.

Dans le cadre de ces propositions de réformes, l'accès à la citoyenneté et le développement de la responsabilisation nous ont beaucoup occupés particulièrement, l'an dernier, au sein de l'institution du défenseur des enfants.

L'un des points importants dont on n'a pas encore parlé jusqu'à présent et que nous souhaitons développer, c'est celui de *la confiance aux ados*.

Le rôle de la famille est effectivement essentiel, ce que décrivait Mme Sullerot. La formation de la personnalité, c'est le socle. Le rôle de l'école est essentiel aussi pour donner des outils de connaissance et de développement aux adolescents, et pour compenser un certain nombre d'inégalités. Mais il y a un moment où il faut savoir passer la main. C'est en ce sens que l'institution du défenseur des enfants est intervenue. Je ne nie absolument pas l'importance de la place de la famille et de l'Éducation nationale. Simplement, je vais apporter un éclairage un peu décalé.

D'abord, quelques exemples sur les questions de la liberté d'association et de la liberté de réunion. Le droit français est en retrait par rapport aux droits reconnus aux enfants par la Convention internationale des droits de l'enfant et aussi par rapport aux recommandations du Conseil de l'Europe. Nous avons proposé la création d'un nouveau droit civique des mineurs.

Actuellement, dans le droit français, les enfants et les adolescents, sur le plan civil, sont considérés comme incapables. Ils doivent être représentés par leurs parents dans tous les actes de la vie civile. Quand ils causent un dommage, les parents sont civilement responsables : ils doivent payer, comme si le dommage était causé par un animal ou un objet.

Or, on parle de plus en plus de la responsabilité des enfants et des adolescents sur le plan pénal. Un enfant peut être pénalement responsable dès lors qu'il atteint l'âge du discernement. La loi ne précise pas l'âge mais on a vu des poursuites intentées contre des enfants de 7, 8, 9 ans. En tout cas, dès l'âge de 10 ans, la loi prévoit la

possibilité de sanctions éducatives et de réelles peines à partir de l'âge de 13 ans.

Si l'on veut montrer aux adolescents qu'on leur fait confiance et qu'on leur construit une société accueillante où ils peuvent exercer leurs droits et devenir responsables, peut-être faudrait-il mettre en conformité cet aspect civil et cet aspect pénal. L'un des premiers moyens, c'est de permettre aux adolescents de 16 à 18 ans de demander leur émancipation. Actuellement, l'émancipation ne peut être demandée que par les parents, les adolescents ne peuvent la demander. Or l'émancipation permet à un adolescent d'exercer au quotidien les actes de la vie civile où normalement il doit être représenté, par exemple, gérer complètement librement son compte-chèques, être responsable civilement des actes qu'il commet et de ses contrats. Actuellement, un adolescent ne peut pas faire cette démarche.

De même, sur la participation à des associations ou sur la liberté de réunion, actuellement, les adolescents ne peuvent agir que par l'intermédiaire et avec la signature de leurs parents. Je vais un peu vite parce que je ne vais pas reprendre l'état du droit. On pourrait peut-être – et nous le proposons – renverser la présomption et, pour les adolescents notamment à partir de 16 ans, leur permettre d'accomplir un certain nombre d'actes eux-mêmes sous réserve du contrôle des parents et de la possibilité pour ces derniers de revenir sur ces actes, si cela cause un préjudice aux adolescents. C'est notamment le cas pour la participation à des associations ou la gestion d'associations.

Et enfin, nous avons à de nombreuses reprises salué, assuré et souhaité le développement des participations citoyennes des enfants et des adolescents à la vie de la Cité. On vient d'évoquer les conseils de la jeunesse, présidés par le préfet, le Conseil national de la jeunesse et

les conseils municipaux des jeunes. Nous pensons que c'est vraiment un moyen de faire confiance aux adolescents et de répondre à ce qu'ils expriment dans le film qui nous a été projeté et également dans le livre *La citoyenneté c'est quoi ? Paroles d'ados*, publié par l'association EVEIL : « On a du mal à être écoutés » ou alors « On ne nous écoute pas. » Cette participation citoyenne offre un premier moyen d'être écouté, à condition que cela ne soit pas simplement un prétexte, un moyen de dire : « On les écoute, mais on n'en tient pas compte. »

Le rôle de l'École est extrêmement important pour former les jeunes et pour leur donner un appui afin de pouvoir exercer ces responsabilités.

Le développement de ce qu'on appelle l'accès au droit est également extrêmement important. À ce titre, la défenseure des enfants, Claire Brisset, avait proposé – et cela a été entendu par le ministère de la Famille – la création et le développement de maisons des adolescents, de lieux d'accueil pour les jeunes où ils pourraient être écoutés par rapport à des questions sur la santé, des questions juridiques, des lieux où ils pourraient simplement déposer leur mal-être et trouver, dans un endroit unique, une multiplicité de réponses plutôt que d'être renvoyés d'un endroit à un autre et ainsi avoir l'impression de ne pas être entendus, de ne pas être écoutés.

Je voudrais citer un dernier exemple, celui du comité des adolescents avec lequel nous travaillons, parce que, si nous prétendons porter la parole des enfants, la moindre des choses, c'est de leur demander leur avis et leur participation. Ainsi pour tous les avis du défenseur des enfants et les réflexions sur les problématiques générales telles que la protection de l'enfance, par exemple, on fait

participer des adolescents. Nous avons créé un comité d'adolescents d'une vingtaine de jeunes choisis pour la diversité de leur parcours.

Je voulais juste évoquer la dernière rencontre que nous avons eue le week-end dernier. Nous préparons actuellement un débat sur la justice et nous leur avons donc posé des questions dans le cadre du forum de discussion du site Internet du défenseur des enfants, sur l'accès à la justice : « Y connaissez-vous quelque chose ? Pensez-vous pouvoir être entendus par un juge ? » Cela a soulevé une foule de questions sur la place des jeunes dans la justice. Parmi les principales remarques : « On n'est pas entendus », « On n'est pas crédibles si on se présente seuls, si notre parole n'est pas portée par celle d'un adulte. » Ces questions-là ont soulevé une forte demande d'explications : « À quoi ai-je droit ? Est-ce que je peux être condamné ? » Nous avons été conduits à expliquer, à faire une sorte de cours d'instruction civique relatif à la justice. À cette occasion, malheureusement, certains nous ont dit : « Nos cours d'éducation à la citoyenneté sont remplacés par d'autres choses. Ils sont annulés. Les profs ne sont pas là. Cela n'a commencé qu'au mois de novembre, etc. » Cela témoignait donc d'un manque très important. Et pourtant, ce comité des jeunes est vraiment porteur d'un esprit de changement et d'engagement.

Je voudrais passer la parole à Pierre Sikorav, membre du comité des adolescents de l'institution du défenseur des enfants, même s'il n'est pas ici aujourd'hui à ce titre. Je souhaiterais qu'il dise un mot sur son engagement au sein du comité des adolescents du défenseur des enfants, peut-être sur ce qui s'y passe et la manière dont la parole des adolescents est entendue.

Pierre Sikorav : Le comité consultatif des adolescents s'est créé il y a trois ans maintenant, quand nous nous sommes fait la réflexion suivante: « On ne peut pas réfléchir seulement, à propos des adolescents, entre adultes. » Il paraît essentiel que les adolescents soient investis dans toute la réflexion sur des sujets qui les concernent et pas seulement d'ailleurs sur des sujets qui les concernent directement. Par exemple, en ce moment, nous sommes en train de réfléchir à la fois sur la justice, la prise en considération de la parole des enfants dans la justice, sur le système judiciaire en général et également sur la pauvreté — donc pas seulement sur des questions qui touchent les enfants.

Notre rôle au sein de l'institution dans ce comité consultatif des jeunes est consultatif, comme son nom l'indique. Nous participons donc, avec la défenseure des enfants et son équipe, à toute une réflexion autour de l'éducation, la santé, etc. Nous avons beaucoup participé l'année dernière à la réflexion autour des maisons des adolescents. Cette année, c'est la justice et la pauvreté.

Muriel Eglin : Merci. Dernier mot sur les adolescents porteurs d'espoir. Lors de cette réunion, en fait, les adolescents nous disaient : « On voudrait faire avancer les choses, on voudrait changer le monde, on voudrait s'engager. » Nous avons assisté à une rencontre absolument extraordinaire entre Martin Hirsch, président d'Emmaüs, venu présenter son action, et ce comité d'adolescents qui disaient leur envie de s'engager pour les autres. Je pense que c'est à la famille et à l'École de donner des outils pour ça.

Alex Taylor : Merci beaucoup. Olivier Chovaux, vous êtes professeur, vous connaissez les adolescents. Avez-vous l'impression qu'ils s'intéressent, comme on vient

d'en témoigner, à la citoyenneté de manière générale ou s'agit-il d'une minorité ?

Olivier Chovaux : Enseignant désormais dans le supérieur, il m'est difficile de répondre à cette question, n'exerçant plus dans le second degré depuis une dizaine d'années.

Dire que les jeunes sont concernés par les questions de citoyenneté relève de l'évidence, dans le sens, où, contrairement aux idées reçues, les adolescents ne se désintéressent pas du tout de la « chose publique », au sens large. Nous venons d'en avoir un exemple à l'instant au travers des expériences d'engagements associatifs vécues dans les organisations de jeunesse et autres mouvements d'éducation populaire. La revendication d'une pratique citoyenne chez les adolescents est selon moi effective, car elle correspond à un besoin de reconnaissance. Il faudrait que les sociologues répondent de manière plus précise en qualifiant et quantifiant les formes d'engagement.

Par contre, après avoir écouté avec intérêt tout ce qui vient d'être dit, je me pose quand même la question de la lisibilité de la notion de citoyenneté à l'École. Sur ce point, j'ai été sensible au plaidoyer de Mme Sullerot en faveur de l'enseignement de l'histoire de la France, l'ayant moi-même enseignée pendant de nombreuses années en collège puis en lycée. Je renvoie une question au représentant du ministère de l'Éducation nationale ici présent :

De quelle histoire de France s'agit-il ? Si l'on souhaite effectivement montrer que la France est un pays où se sont mêlés les peuples, les langues, les cultures et les religions, cela suppose de revisiter en partie certains aspects des programmes d'histoire et de géographie.

Dieu merci, nous n'en sommes plus à « l'histoire de France » de Michelet ou au « tableau géographique de la France » de Vidal de la Blache... Je me permets de citer deux exemples ou plutôt deux thèmes qui mériteraient d'être mieux enseignés, ou enseignés autrement en collège et en lycée : l'histoire de l'immigration et l'histoire du fait colonial (et non pas justement l'histoire de la décolonisation, telle qu'on l'enseigne encore aujourd'hui). Si l'on parle d'une nécessaire prise en compte de la diversité culturelle, cela suppose, a minima, que l'on puisse la rendre sensible et tangible pour les élèves.

Le second point tient à la présentation « gigogne » de la notion de citoyenneté, la civilité, le civisme et enfin la citoyenneté. Cette présentation me paraît tout à fait pertinente. Il est dommage que les programmes ne se déclinent pas de manière aussi claire et donnent parfois l'impression, sur la notion même de citoyenneté, d'une sorte de « brouillage conceptuel ».

Dans les lycées, chaque discipline revendique sa capacité à participer à l'apprentissage de la citoyenneté. En sciences de la vie et de la terre, en éducation physique et sportive (EPS), et bien évidemment en histoire-géographie. Sauf que derrière le même mot, les apprentissages sont très différents : dans nombre de disciplines, ce que l'on appelle citoyenneté est plutôt de la civilité : c'est le cas de l'EPS, discipline que je connais assez bien. L'une de ses finalités, dans les instructions officielles, est effectivement « l'éducation à la citoyenneté », éducation qui passe par l'apprentissage et le respect des règles dans la pratique des activités physiques et sportives. Il s'agit là, moins de citoyenneté que d'acquisition de règles de civilité et de codes de comportement dans une situation donnée. Cela n'a rien à voir avec les notions de construction « politique » de la

citoyenneté où, là, les enseignants d'histoire-géographie semblent les mieux placés.

Enfin, pour répondre plus directement à la question, je pense que si les adolescents sont sensibles à l'engagement citoyen, il serait souhaitable que l'institution scolaire en clarifie les concepts et les modalités d'apprentissage, sans doute en faisant moins de « saupoudrage », ici et là, dans un certain nombre de disciplines. Ce propos semblera assez conservateur, voire réactionnaire, mais j'ai tendance à penser que le fait de recentrer chaque discipline autour de ses finalités propres contribuera tout autant à éclairer la notion de citoyenneté.

Alex Taylor : Williams Nuytens, pensez-vous que l'on puisse enseigner la citoyenneté ? Comme Laurent Bazin l'a dit tout à l'heure, la France est l'un des rares pays en Europe où cette notion existe dans l'enseignement scolaire et même au niveau du vocabulaire. Je poserai des questions plus précises à ce sujet tout à l'heure, mais peut-on enseigner la citoyenneté ?

Williams Nuytens : Cela dépend de quel public on parle. Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Tout d'abord, puisqu'il faut l'enseigner, il faut déjà dire ce que c'est. Et les enfants auraient sans doute des difficultés à nous dire ce qu'est la citoyenneté.

Cela désigne une espèce de qualité qui permet à un individu de se situer dans la société, dans la Cité. Cela signifie quoi, ça aussi ? Il faut à la fois qu'il soit autonome, responsable et qu'il soit animé par le sentiment d'altérité, qu'il s'inquiète aussi des autres. Et les autres, ce n'est pas seulement sa sphère privée, ses proches, mais aussi des gens qu'il ne connaît pas nécessairement. C'est un peu ça la citoyenneté.

Par ailleurs pour l'enseigner, il faut expliquer le sens de ce mot. En fait, on aurait pu entamer le débat comme ça.

Je suis un enfant, admettons. « Mais pourquoi parle-t-il autant de la citoyenneté ? » pourrais-je remarquer.

Finalement, est-ce que, si j'étais un enfant il y a vingt ans, on aurait autant parlé de la notion de citoyenneté ? Pour l'enseigner, il faut également comprendre à quoi cela sert. C'est un peu une question que je renvoie aussi.

Je me demande si l'on parlerait autant de la notion de citoyenneté si les grandes institutions de constructions identitaires, de socialisation – Mme Sullerot en a parlé aussi – n'avaient pas été autant modifiées, bouleversées au cours du XX^e siècle ? Si les structures « traditionnelles » de la famille (un père, une mère, une fratrie, soit le modèle conjugal) n'avaient pas été bouleversées, au sens où maintenant c'est un père et une mère, mais dans deux univers différents éventuellement. S'il n'y avait pas une recrudescence, une augmentation du nombre de familles recomposées, parlerait-on autant de la notion de citoyenneté ?

Bien sûr, il est question ici d'un élément parmi d'autres ; il ne faut pas penser qu'il existe nécessairement un rapport de cause à effet entre les structures familiales et les modes d'être ensemble. Je rebondis en quelque sorte sur les propos de Mme Sullerot.

En outre si l'École n'avait pas ouvert ses portes à tous ces milieux différents et donc, du coup, n'avait pas elle-même changé, parlerait-on autant de la notion de citoyenneté ? J'ai pris deux exemples : l'École et la famille. C'est ce qu'on appelle deux vecteurs de socialisation, deux endroits où l'on se fabrique.

Tous deux ont été profondément bouleversés mais j'ai envie de dire qu'il s'agit là d'une normalité. Tout à l'heure, Mme Sullerot en a parlé. Moi, je ne dirais pas – je pense qu'elle ne l'a pas dit non plus – que les formes scolaires et les formes familiales, les familles aujourd'hui et l'École aujourd'hui, sont moins bonnes qu'auparavant, fabriquent moins de citoyenneté. Elles en fabriquent autrement.

Lorsque l'on est un enseignant aujourd'hui – et je reviens à la question – si l'on n'a pas conscience de ça, on a tendance à produire un discours normatif sur la citoyenneté. Cela veut dire : « C'est de mon point de vue, avec mes référents familiaux et scolaires. » Or un enseignant est porteur d'une culture légitime et s'adresse à des élèves parfois éloignés de sa culture. Alors, comment enseigner, comment se construit une citoyenneté quand on n'a pas conscience que les référents culturels de ceux à qui l'on parle sont bien éloignés des nôtres ?

Et là, je reviens à ce que vous disiez. A l'intérêt du tissu associatif, ce que disait aussi mon collègue, M. Chovaux. Le tissu associatif apprend la citoyenneté autrement. Cela ne signifie pas que ce qui est fait dans la famille ou à l'école ne soit pas bon, mais il faut vraiment varier les plaisirs, repasser le plat différemment. En cela, l'association EVEIL – parmi d'autres – permet justement d'avoir un contact avec cette notion de citoyenneté, avec d'autres canaux. Cette notion de citoyenneté ne peut s'enseigner d'une manière univoque. Il faut vraiment une pluralité de méthodes d'enseignement et surtout une pluralité d'espaces où elle va s'apprendre.

Voilà, à mon avis, comment cela fonctionne pour que, au bout du compte, on obtienne des résultats. Mais ceux-ci, encore une fois, ne se mesurent pas comme ça, d'un seul coup. On n'évalue pas la citoyenneté comme on évalue un capital culturel. Au contraire, la citoyenneté représente un capital social. C'est donc beaucoup plus difficile à enseigner et à évaluer. Voilà ce que je peux dire par rapport à votre question. Cela dépend de quel public on parle.

Alex Taylor : Merci beaucoup. Je vous ai laissé exprès le mot de la fin, parce que vous êtes les deux plus jeunes de

ce panel. Je voulais savoir comment vous vous reconnaissez dans ce débat. Sans vouloir jouer l'avocat du diable – j'ai enseigné l'anglais moi-même dans un lycée français pendant dix ans –, il me semble que beaucoup de jeunes – ici, nous avons un peu l'élite – ne s'intéressent pas beaucoup à ce débat, c'est du moins ce que je vois. J'habite rue de Rivoli. Si vous essayez de vous frayer un chemin rue de Rivoli, un samedi, parmi des jeunes qui sont en train d'envoyer des textos, je ne suis pas entièrement persuadé qu'ils s'intéressent tous autant à la notion de citoyenneté que ceux qu'on a entendus jusque-là. Je ne veux pas être provocateur, mais votre génération s'intéresse-t-elle à ces valeurs ? Est-ce un débat dépassé ? Est-ce un débat qui vous intéresse ? On va commencer par vous, Coralie.

Coralie Caron : Contrairement à ce que vous venez de nous dire, je pense sincèrement que les jeunes s'intéressent à la notion de citoyenneté. On a pu d'ailleurs le constater lors des grands mouvements lycéens, par exemple en 1998, ou lors d'autres grands rassemblements lycéens.

Les jeunes s'intéressent à la notion de citoyenneté car cela les concerne de près ou de loin tous les jours, comme on l'a dit, avec la famille ou à l'école. La citoyenneté et les jeunes, cela passe évidemment par l'École par tout ce qui est formation, la diversité des enseignements, etc.. Cela passe aussi par différents cours comme l'éducation civique au collège, ou l'ECJS (Education civique juridique et sociale) au lycée.

En ECJS au lycée, on apprend essentiellement les bases de la citoyenneté, les notions, le vocabulaire, etc.

Cela ne permet pas réellement d'apprendre la citoyenneté, de construire sa citoyenneté. C'est surtout un cours où on peut fixer les notions.

L'apprentissage de la construction de la citoyenneté s'opère par le dialogue avec les professeurs, les

différentes instances dans les lycées, le conseil d'administration, les conseils de vie lycéenne, les élections des délégués aussi. La citoyenneté chez les jeunes est très importante et est également prise très au sérieux bien que ce ne soit pas une notion dont nous parlons souvent ensemble.

On ne va pas évidemment parler de citoyenneté entre jeunes clairement, nettement, mais c'est une notion souvent établie, comme je le disais, dans les mouvements, au lycée et aussi dans les milieux associatifs, comme à la FIDL, par exemple. La notion de citoyenneté revient très souvent. Beaucoup de jeunes vous diront la même chose, la citoyenneté nous concerne et nous lui donnons une très grande importance, contrairement à l'avis du corps enseignant ou des différentes personnes ici présentes.

Cécilien Redonnet : Bonjour à tous. En termes de citoyenneté, nous avons pu remarquer une chose, en tant que mouvement Ni putes ni soumises – depuis l'année dernière, nous avons organisé plus de huit cents interventions dans des lycées et des collèges avec des jeunes sur le thème du sexisme, de l'égalité hommes-femmes –, aujourd'hui, oui, la citoyenneté compte pour les jeunes et beaucoup d'entre eux cherchent à s'investir concrètement, au jour le jour, dans la vie de la Cité, dans la vie de la société. Surtout ils sont dans une demande de respect les uns des autres, dans une demande de société où finalement il n'y aurait plus de tensions entre les différentes communautés, ni de tensions entre filles et garçons.

Sur la citoyenneté en tant que telle, je ne sais pas si la notion de citoyenneté parle beaucoup à notre génération – le mot – cela dépend ce que l'on met derrière. En tout cas, il existe une réelle volonté de la jeunesse de s'impliquer et de se mettre en avant pour défendre certaines valeurs, celles du respect et de l'égalité. Concrètement, les jeunes n'ont pas aujourd'hui tous les outils et les moyens

nécessaires pour être citoyens. Il suffit d'aller faire un débat dans un lycée ou dans un collège pour se rendre compte que les jeunes ne connaissent pas les droits dont ils bénéficient, ou alors ils ignorent comment les utiliser. Je pense que Coralie pourrait l'expliquer, mais les droits des lycéens, par exemple, ne sont pas forcément connus de tous. Nous l'avons vu concrètement depuis que nous avons construit un pôle jeunes au sein de Ni putes ni soumises pour engager une démarche citoyenne autour du respect et de l'égalité de la jeunesse. Quand on veut construire un comité dans un lycée, lorsqu'on veut organiser une réunion, les lycéens ne sont pas forcément au courant qu'ils ont le droit de le faire, qu'ils ont le droit de demander une salle de réunion à leur proviseur que celui-ci ne peut la leur refuser, etc.

La citoyenneté aujourd'hui, telle qu'elle est vécue par les jeunes, s'organise autour de valeurs d'émancipation et de la volonté de vivre ensemble dans une société.

Alex Taylor : J'habite dans votre pays depuis vingt-cinq ans. Je ne suis pas tout à fait sûr de comprendre cette notion de citoyenneté. Est-ce apprendre à des gens à ne pas être racistes, par exemple ? Est-ce inclus dans la notion de citoyenneté ?

Le mot « citoyenneté », par exemple, pour un Britannique, vous allez me dire que le terme de « *citizenship* » existe, mais on ne l'utilise absolument pas. Aucun débat ne pourrait avoir lieu sur ce thème dans un contexte britannique. Par exemple, l'histoire de la Grande-Bretagne, que l'on enseigne avec les mêmes défauts qu'ici, ne rentrerait pas du tout dans un débat sur la « *citizenship* ». J'ai fait une émission sur France 3 sur l'identité nationale et je suis allé dans dix pays. L'une des spécificités que j'ai soulignée pour la France – l'émission était diffusée aussi à la BBC – et que j'ai montrée aux Britanniques, c'est que la France était justement l'un des rares pays qui dispense des cours d'éducation civique.

2005 c'est l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation.

Est-ce un débat typiquement franco-français ? Dans dix ans, dans vingt ans, nous aurons peut-être ce passeport européen auquel vous avez fait allusion. En essayant de définir la citoyenneté dans des termes peut-être très français, ne passe-t-on pas à côté d'autres réalités ? Nous avons après tout la monnaie unique – sauf les Britanniques évidemment –, mais il ne paraît pas invraisemblable que, dans dix ou vingt ans, l'on ait une citoyenneté européenne avec un passeport britannique. À ce moment-là, ce que nous avons dit ici sur l'histoire de France, cela s'intègre-t-il dans la construction d'une véritable citoyenneté européenne ? La question est posée à Laurent Bazin et Evelyne Sullerot... Et puis, après, nous ouvrirons le débat à la salle.

Laurent Bazin : Je vais vous répondre cette fois au titre de coordinateur pour le Conseil de l'Europe du programme d'éducation à la citoyenneté. Le projet de faire de 2005 une Année européenne de la citoyenneté par l'éducation remonte en fait à une dizaine d'années et je vous en résumerai très brièvement les étapes pour essayer de répondre à votre question.

Le Conseil de l'Europe est l'instance qui réunit non pas seulement les membres de la Commission européenne mais la cinquantaine de pays de l'espace européen qui souhaitent réfléchir ensemble à la construction d'un espace commun de référence dans les domaines politique, économique, socioculturel, etc. Il y a dix ans, ce Conseil s'est rendu compte que la globalisation des espaces et l'internationalisation des échanges induisaient une réflexion sur le cadre de référence de ces interactions et, donc, qu'il allait falloir poser, sinon impulser, une réflexion commune sur les liens qui fondaient la pertinence de ce vivre ensemble élargi aux dimensions

d'un collectif supranational composé d'une mosaïque de communautés nationales. Il ne s'agit donc pas d'une affaire franco-française, mais au contraire d'une initiative de tous les États membres qui ont décidé de signer et de s'engager dans ce projet. Le projet a consisté en une série de questions dont la première était précisément : « Commençons par voir ce dont on parle dans chacun des pays lorsqu'on utilise le mot de *citoyenneté* . À quoi cela renvoie-t-il ? » Il y a donc eu toute une série d'enquêtes, de réunions, de mutualisations d'expertises, en s'appuyant sur des réseaux de chercheurs, de cadres, de décideurs, etc., pour arriver à une base de données, laquelle est elle-même assortie d'une synthèse permettant d'avoir une vision panoptique des dispositifs et des conceptions de l'éducation à la citoyenneté à travers l'Europe. Vous pouvez consulter ce document sur le site du Conseil de l'Europe : il constitue un intéressant témoignage de ce que pensent les différents pays du Conseil de la notion de citoyenneté.

La deuxième étape a été de se demander : « Une fois que l'on a des outils, peut-on convenir d'un référent commun ? » Puis : « Aujourd'hui, peut-on s'entendre sur une notion qui soit acceptable par tout le monde ? » Là encore, vous pouvez consulter cette étude sur le site du Conseil.

La troisième et dernière étape a précédé la tenue de l'Année : « Une fois qu'on est d'accord pour dire que tout le monde s'y intéresse, d'une façon ou d'une autre – parce que, effectivement, les représentations sont différentes – , une fois qu'on est d'accord pour affirmer qu'on est intéressé à se diriger vers cet objectif commun, comment le fait-on ? »

Nous avons donc mutualisé les expériences et les pratiques dans les différents pays. Ainsi nous nous sommes rendu compte, par exemple, que certains pays,

les « vieilles » démocraties (la France, la Suisse), avaient pour tendance de faire de la citoyenneté une discipline. Même la Grande-Bretagne en a fait une discipline « *as such* » dans son curriculum depuis deux ans. En revanche, d'autres pays n'ont pas du tout choisi cette voie et préfèrent des formules de pratique citoyenne, notamment les pays scandinaves où l'éducation à la citoyenneté passe par les formes de la vie associative, vie participative, vie représentative des jeunes dans les établissements.

L'objet, au fond, de cette Année, est de faire connaître cette diversité des approches, de donner un grand coup de projecteur sur la notion de citoyenneté à l'échelon européen pour dire : « Il existe une quantité de recherches, d'informations, de données, de réflexions, de synthèses, de propositions qui sont sur la table. Commençons par les connaître. » Cette année a pour but de sensibiliser les cadres éducatifs, l'ensemble de la communauté éducative, la société, etc. C'est une façon de mutualiser les expériences, d'expérimenter de nouvelles formules, etc.

Pour information se tenait ce mois-ci (novembre 2004) à Strasbourg une réunion de préparation à l'Année. On a notamment exploré plein de projets pour essayer de les valoriser pendant l'année. Parmi les projets retenus, celui de travailler pendant l'année à la constitution d'un portfolio – l'Europe aime beaucoup la notion de portfolio – de compétences de citoyenneté, pour dire : « La citoyenneté, c'est bien. On l'apprend, on la pratique, etc., mais cela signifie quoi ? Cela se traduit comment ? Cela s'identifie comment ? Cela se valide comment ? Cela se valorise comment ? Quelles sont les compétences en jeu et comment les identifier, donc y préparer et comment ensuite les exploiter ? » De tels projets seront nombreux à être portés par les différents acteurs tout au long de cette année, et je ne saurais trop vous inciter à en initier vous-mêmes dans cet esprit.

Evelyne Sullerot : D'abord, je ne trouve pas du tout que nous avons été franco-français. Je rappellerai au Britannique de souche que vous êtes que nous sommes le seul peuple qui ait inventé un mot de dérision, « chauvinisme », pour parler du patriotisme. Dans aucune autre langue, le patriotisme n'est décrié. Nous avons eu, je crois, une discussion aujourd'hui qui était supranationale, comme vous l'avez dit très justement. Cela, je voudrais le souligner, d'autant plus que j'ai été pendant quinze ans de ma vie directrice de programme à la CEE et chargée de douze, puis quinze pays. Je sais que ce qui compte, c'est justement d'arriver à une définition commune à tous.

Je voudrais un peu dévier et que l'on se demande pourquoi on parle tant de citoyenneté des adolescents aujourd'hui. Je crois tout simplement parce qu'ils sont beaucoup moins responsables, dans le sens double, acteurs et victimes, que ne l'ont été les jeunes d'autrefois. Avoir dix-huit ans, vous avez vu ce qu'ils en disaient. À mon époque, c'était aller au service militaire et se faire tuer. Ensuite, j'ai connu des générations de Français très politisés. Tout le temps de la « guerre froide », les adolescents étaient très politisés. Il n'était pas question de leur proposer de participer à des associations. D'eux-mêmes, ils étaient d'un côté, de l'autre, etc. L'adolescence et la jeunesse se caractérisent maintenant par un temps très long pendant lequel les jeunes ne sont pas envoyés à la guerre, mais n'ont pas non plus de responsabilités, ni d'autonomie financière. C'est un phénomène tout à fait nouveau, cette longue, longue période pendant laquelle ils sont encore en famille et, en même temps, dans le système scolaire.

Il nous faut donc comprendre comment ils peuvent parvenir à construire leur autonomie. J'ai entendu ce mot dans l'intervention de M. Redonnet tout à l'heure. Leurs

problèmes sont maintenant d'ordre socioculturel, dans les rapports hommes-femmes, les rapports entre les différentes ethnies, entre les différentes religions. Tout ça, ils le vivent tous les jours. Ils n'ont pas de responsabilité politique, etc., comme autrefois on en collait aux jeunes tout de suite. Cela va durer assez longtemps, mais ils ont besoin d'une maturation pour faire face à ce que j'ai appelé tout à l'heure des problèmes extrêmement complexes. Ils sont issus d'une famille, d'un certain monde, etc., et ils entrent dans un autre qui est ouvert.

À ce propos, je voudrais préciser – et M. Chovaux a bien compris mes propos – que je n'ai pas dit l'histoire de France, mais l'histoire de la République. Comment la République – et j'étendrai cette fois la notion de République à l'Europe –, comment nous en sommes arrivés à vouloir nous entendre, comment nous en sommes arrivés à ce que le Conseil de l'Europe prenne les résolutions qui viennent d'être prises. Nous y sommes arrivés après des guerres, après la colonisation, etc. Mais je crois qu'il serait intéressant, pour des adolescents qui ont peu de responsabilités pour l'instant et dont beaucoup ont des racines très différentes, leur généalogie est très différente, d'essayer de construire cette culture commune qui conduira à la citoyenneté.

À mon tour, j'ai une question à poser. On a beaucoup parlé d'associations. D'abord, je voudrais savoir comment cela se passe à l'étranger. Vous avez dit que, du point de vue du droit des enfants, on en avait moins en France qu'à l'étranger : pouvez-vous préciser ? D'autre part, tout le monde parle du réseau associatif. Est-ce que vous voulez dire des associations que les adolescents font eux-mêmes ? N'avez-vous pas peur que cela recrée des groupes où il y a une résonance, où l'on se met ensemble et l'on se distingue des autres finalement ? Ou bien s'agit-il d'associations que l'on proposerait dans le cadre d'une

éducation à la citoyenneté ? Je suis en demande de ce que vous appelez justement le « relais des associations ». Quelles associations ?

Muriel Eglin : D'abord, sur la question de la responsabilité, de la différence entre la France et les autres pays sur les âges de responsabilité, responsabilité civile ou pénale, je n'ai pas dit que les jeunes Français avaient moins de droits que dans d'autres pays, mais qu'on constatait peut-être parfois un manque de cohérence sur ce qu'on proposait et ce qu'on attendait des adolescents et qu'il y avait peut-être un besoin de cohérence et de confiance justement pour qu'ils puissent avancer.

Sur le rôle des adultes et les associations créées par des adolescents entre eux, je crois que l'on a un bon exemple de la liberté d'expression au travers les journaux lycéens, par exemple, où les adultes fixent des interdits, où ils posent un certain nombre de repères, mais ces repères et ces interdits sont l'espace de liberté donné aux enfants. Certes, cela dure depuis vingt ans, mais je crois que c'est un domaine qu'on souhaite développer et permettre d'être développé.

Evelyne Sullerot : Ce sont toujours les mêmes.

Muriel Eglin : Vous avez raison mais l'intérêt de le développer et aussi de permettre que cela sorte de l'École, c'est que ce ne soient plus toujours les mêmes.

D'ailleurs, je voulais simplement relever le propos de Coralie Caron, sur l'intérêt des jeunes pour la citoyenneté. Lorsque les jeunes se parlent entre eux, ils savent quels sujets spécifiques les intéressent. Quand les adultes parlent aux jeunes de questions de citoyenneté, ce n'est peut-être pas le mot de « citoyenneté » qui compte, mais

certains sujets les touchent tout particulièrement. Les questions de respect et d'égalité sont vraiment devenues des questions clés aujourd'hui.

Alex Taylor : Je vais ouvrir le débat. Oui, monsieur... On vous a entendu tout à l'heure, mais pouvez-vous vous présenter à nouveau ?

Pierre Sikorav : Bonjour. Je ne vais plus intervenir au nom du défenseur des enfants, mais au nom du réseau européen Youth Planet dont je suis le porte-parole. Ce réseau fédère des associations nationales et régionales de conseils d'enfants et de jeunes – dont parlait tout à l'heure rapidement Muriel Eglin.

Un conseil d'enfants et de jeunes possède à peu près la même structure qu'un conseil municipal adulte et va justement offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de partager leurs idées et de monter concrètement des projets au niveau de la ville, du département, de la région et même maintenant au niveau national et européen.

Pour répondre à Mme Sullerot : qu'est-ce qui se passe dans les autres pays ? En France, nous constituons une association : l'ANACEJ, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes. C'est une association d'élus et une fédération d'éducation populaire, une association d'adultes, alors que, dans d'autres pays européens – je vais prendre deux exemples pour illustrer mon propos – les jeunes ont un droit à la participation, un droit d'association beaucoup plus fort et beaucoup plus présent. Par exemple, en Suède, ils ont l'Association nationale des conseils démocratiques de la jeunesse ; ce nom montre bien qu'une idée de citoyenneté et de démocratie sous-tend le débat citoyen. La plus âgée dans l'exécutif a vingt-cinq ans. Et il existe également, en Roumanie, un réseau associatif très intéressant, Master

Forum, qui regroupe des associations de jeunes et où aussi les personnes membres de l'exécutif n'ont pas plus de vingt-cinq ans. En Roumanie, des jeunes peuvent proposer aux élus de créer un conseil de jeunes ou une structure de participation des jeunes dans les débats nationaux. Les élus, dans la loi, ont obligation de monter et de mettre en place ces structures de participation. Selon les pays en Europe, on n'a donc pas du tout le même rapport et la même prise en considération de la parole des jeunes.

Je voudrais finir en parlant d'un très bon texte, je trouve, du Conseil de l'Europe : la Charte de la participation des jeunes à la vie locale et régionale en Europe, qui n'indique pas concrètement comment favoriser cet engagement, mais qui justement propose beaucoup de modalités de fonctionnement, de possibilités diverses. Il s'agit vraiment d'un très bon outil de travail et de réflexion pour donner aux enfants, aux jeunes, aux adolescents – cela dépend comment on les appelle, parce que cela change tout le temps – un outil concret de participation et de réalisation à la fois en dehors de la famille et de l'École.

Bernard Jabin (association française Janus-Korczak) : Je voulais mettre l'accent sur l'aspect historique aussi de la citoyenneté puisque Janus Korczak est le père des droits actifs des enfants. D'ailleurs, je salue, outre l'association EVEIL, également Claire Brisset et toutes les personnes qui travaillent avec elle puisque nous avons des actions communes, notamment concernant les maisons des droits de l'enfant ou des actions de terrain relatives à la mise en place de la citoyenneté avec le label du défenseur des enfants.

Je voudrais dire également que je suis étonné que, dans ce débat, on n'ait pas parlé des associations qui peuvent

intervenir sur le temps scolaire, comme l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) qui se définit elle-même comme participante à l'éducation active à une citoyenneté solidaire. L'OCCE intervient à tous les échelons du système éducatif : le primaire, le collège et le lycée dont M. Bazin a parlé tout à l'heure. L'OCCE permet effectivement la mise en place de conseils de classe, de conseils d'école pour les enfants ; au collège et au lycée, elle favorise la mise en place de foyers socio-éducatifs et permet de participer à la fois à la gestion financière et à la mise en place de projets, donc de débats d'idées et d'expression de points de vue. L'École a aussi pour mission de mettre en place ces structures pour permettre également aux jeunes qui participent à ces foyers ou à ces réunions de débattre d'abord, d'exprimer leur point de vue, de se respecter et de respecter les autres. Cela fait partie aussi de la mise en œuvre de la citoyenneté.

Laurence Fauquet (association EVEIL) : J'ai entendu beaucoup de jeunes visiblement déjà très investis dans leur rôle de citoyens. Cela a été repris par Evelyne Sullerot qui remarquait que, par exemple, dans la presse lycéenne, on retrouve un peu toujours les mêmes. Je m'interroge sur ces jeunes, collégiens et lycéens, qui sont tout à fait en accord avec notre débat mais ont un comportement néanmoins très individualiste, ne font rien pour développer leur rôle de citoyens. Comment peut-on aussi mobiliser ces jeunes à développer leur rôle de citoyens ?

Williams Nuytens : Je n'approuve pas tellement la notion d'individualisme. Sociologiquement, ce n'est pas pertinent, au sens où nous parlons plutôt d'individuation. Je m'explique. Ce n'est pas de l'égoïsme, ni : « Je m'occupe moins des autres », mais plutôt : « Je ne renie

pas les autres, je ne leur veux pas du mal mais je veux beaucoup plus de liberté dans ma sphère privée. Dans ma sphère publique, je ne rejette pas les contraintes, je ne rejette pas les nécessités d'être ensemble pour peu que cela me serve. » Il ne s'agit donc pas non plus totalement de l'égoïsme exacerbé auquel on pensait.

Du coup, cela conduit à se demander : comment les remotiver ? C'est très difficile parce qu'il faut toucher leurs cordes sensibles et leur ego, le Soi, comme on dit. C'est pourquoi tout à l'heure je parlais de la notion de citoyenneté : « Qu'est-ce que c'est d'abord ? Comment les individus la traduisent-ils ? », etc. Si on ne le sait pas, cela ne sert à rien, on ne peut pas toucher le Soi de l'individu. Son Moi n'est pas touché. Là, on commence à aborder la notion d'identité.

C'est aussi pourquoi je disais à Mme Sullerot que la notion de réseau associatif est importante. On peut résoudre le problème de l'engagement citoyen des individus, et cela passe à mon avis par les canaux traditionnels et leur changement, mais aussi par le réseau associatif dans sa pluralité, pour peu que l'individu, le jeune en question – mais la jeunesse n'est qu'un mot ; de quels jeunes parlons-nous ? – ait une responsabilité dans cette association. Peu importe de quel type il s'agit, qu'elle soit sportive, ou que sais-je ? Ce qui compte, c'est qu'il ait une part de responsabilité.

Evelyne Sullerot : Une chose me frappe : on n'a pas du tout prononcé le mot « engagement ». Madame, quand vous vous référez à ces jeunes qui restent à part, vous avez dit « individualisme » ; monsieur, vous dites « individuation », moi, je suis tout à fait d'accord. Tout à l'heure, j'ai parlé des grandes valeurs communes que la citoyenneté devait apprendre à partager et j'ai évoqué la liberté dans son sens collectif, comme Paul Eluard quand il disait : « J'écris ton nom, Liberté. » Il est certain que,

lorsqu'on lisait ce poème sous l'Occupation, je vous assure que ce n'était pas du tout de la liberté individuelle qu'il s'agissait. Il s'agissait vraiment de la liberté pour tous.

Maintenant, le problème que souligne madame est très important. Certains jeunes ne veulent pas s'engager, ne veulent pas participer... Moi-même, j'ai vécu comme professeur à Nanterre en 1968 ou plus exactement en 1968-69, des scènes absolument incroyables. Finalement, j'ai demandé à mes étudiants d'essayer de vivre sans aucune loi et de tenter d'imaginer comment cela se passerait. Cela a duré longtemps, plusieurs mois. Finalement, ils ont recréé des lois pour protéger les plus faibles, pour établir la liberté de ceux qui avaient quelque chose à dire, etc. Il est certain que, de temps en temps, cela ne fait pas de mal à ces jeunes qui, je crois, passent par une crise ou un rejet de tout ce qui est collectif, y compris la liberté collective, de leur faire toucher du doigt qu'il faut quand même que toute société s'organise et qu'ils sont fatalement l'un des organisateurs.

Maintenant, sur l'engagement associatif, je crois que beaucoup de jeunes n'en ont pas envie parce que l'adolescence est pour eux une période aussi de repli sur soi, parce qu'ils ont des problèmes... Pour avoir fondé et dirigé je ne sais combien d'associations, je vous dirais que ce n'est quand même pas le remède à tout. En revanche, des expériences chocs pour essayer de leur faire comprendre justement qu'être citoyen, c'est être présent dans la Cité et que, de toute façon, ils le sont et donc que, s'ils ne veulent pas être victimes ou bourreaux, ils doivent apprendre à être citoyens.

Elsa Glombard : Je suis chef de projet à l'association Jean-Monnet. Je fais depuis une dizaine d'années des interventions dans tout type de cadre et pour tout type de

public et, ces derniers temps, surtout avec des travailleurs sociaux sur la notion de citoyenneté européenne et d'identité européenne. Il se trouve qu'hier, par hasard, j'ai eu l'occasion de pouvoir échanger avec un groupe de jeunes volontaires qui étaient dans un cadre de mission volontaire français mais avaient à travailler sur des projets transnationaux et des projets européens. Je pense qu'aujourd'hui on inverse un peu : on a tendance à vouloir, nous adultes – si tant est que je me considère comme adulte –, définir un cadre sur ce que pourrait être la citoyenneté. On néglige complètement la force et les idées que les jeunes ont eux-mêmes. On veut à tout prix leur imposer une manière de faire, une manière de voir, un contenu, parce que c'est le contenu qu'on nous a appris et par lequel nous avons été formés sur la notion de citoyenneté. Cela nous paraît basique, mais, pour habiter aussi à Saint-Denis – et ce n'est pas innocent d'habiter à Saint-Denis parce que cela fait beaucoup réfléchir sur la notion d'identité et de citoyenneté –, je peux vous dire que les jeunes que j'ai pu rencontrer, à d'autres titres, pas forcément professionnels d'ailleurs, quand il y a une problématique, les jeunes sont toujours là pour se mobiliser, sauf que, à un moment donné, il faut seulement qu'ils se reconnaissent dans un projet de mobilisation. Il faut arrêter de leur proposer des projets de mobilisation qui ne leur correspondent pas. Je pense, par exemple, au mouvement Ni putes ni soumises. Effectivement, après, on peut commenter, les médias peuvent s'en emparer et dire tout et son contraire, ce n'est pas le problème, mais, à un moment donné, ce sont des jeunes qui ont pris en charge une problématique réelle qui correspondait à des tensions et à une violence réelles dans un lieu donné et dans un certain nombre de lieux en France mais aussi dans d'autres pays européens, dans d'autres pays, de manière générale. Je trouve dommage que l'on fasse si peu confiance à la jeunesse parce qu'aujourd'hui on est quand même dans une société où, pour donner un sens à

un combat, de manière générale, les adultes ne nous aident pas beaucoup. Moi, je me sens un peu entre les deux parce que, en tant qu'adulte aujourd'hui, je vous dirais que je n'ai pas l'impression que l'individualisme soit une spécificité de la jeunesse : ce comportement est très largement répandu. Les adultes se comportent même, parfois, de manière beaucoup plus pitoyable et dramatique que certains jeunes. Nous ne sommes pas dans la période historique où l'on sort de la Seconde Guerre mondiale, où l'on avait des combats à mener, où il existait des idéologies, des partis pris. Nous sommes dans une société déstructurée où les jeunes d'aujourd'hui essaient de restructurer là où ils peuvent restructurer et selon les projets qui, pour eux, méritent combat. Je ne pense pas que l'adolescence soit une période de repli, mais, au contraire, une période où l'on a besoin de s'investir parce qu'on a besoin tout simplement de s'épanouir et de se sentir utile. Je pense que l'on se trompe un peu dans la problématique du débat. Mais c'est tout à fait subjectif et j'ai peut-être totalement tort.

Cécilien Redonnet : Je voulais intervenir par rapport à ce qui a été dit sur le fait que certains jeunes ne se sentent pas citoyens ou ne veulent pas accéder à la citoyenneté. Mais parfois c'est compliqué aussi d'être citoyen. Il suffit de voir ce qui se passe quand des jeunes sont confrontés tous les jours à des injures, à des discriminations, que ce soit à l'école, en recherche de stages, à l'entrée de discothèques, dans la vie de tous les jours, etc. C'est quand même compliqué de demander à certains jeunes d'acquérir une citoyenneté et de se sentir citoyens de la République française quand la République les renvoie toujours à ce qu'ils sont, à leur culture, etc. Je parle des discriminations raciales et des discriminations sexistes, en tant que telles. On ne peut pas demander à des

jeunes qui vivent des situations très difficiles de s'investir, de s'engager. Ils ont d'autres problématiques.

Olivier Chovaux : Je souhaitais simplement revenir sur un point qui reprend différentes interventions. Il convient d'abord de se méfier de cette attitude de déploration collective, et de cette sorte de leitmotiv qui consiste à penser que « dans le passé, les choses allaient nécessairement mieux ». Deux attitudes qui ne peuvent convenir à l'historien.

Sur la question de Mme Sullerot portant sur le type d'association que l'on propose aux jeunes, je voudrais indiquer que c'est peut-être moins le type d'association que les possibilités et les formes d'engagement qu'elles procurent qui importe. Lorsque l'on parle des associations, l'engagement repose en effet sur le volontariat et le principe de libre adhésion. Mais cela renvoie d'une part aux jeunes qui refusent effectivement de s'engager dans quoi que ce soit, et il en existe, mais surtout à des critères de faisabilité, d'accès, et finalement d'égalité d'accès aux associations.

Les associations méritent effectivement d'être investies, au sens littéral, par les jeunes, parce qu'elles sont, selon le mot de Maurice Agulhon, de véritables « laboratoires de démocratie », et d'une démocratie de « proximité » qui fonctionne au quotidien. Cela suppose évidemment que les statuts de ces associations l'autorisent et cela renvoie finalement au type de démocratie participative que l'on souhaite y installer.

Autre élément important, et les témoignages le confirment : les associations sont des lieux de réalisation personnelle. Celle-ci va au-delà de l'activité elle-même, qu'elle soit culturelle, sportive, ou liée à un engagement qui défend de « bonnes idées ». Ces « bonnes idées » renvoient à des causes justes et sont recherchées par les jeunes parce que particulièrement valorisantes : elles

permettent à l'adolescent de cultiver une nécessaire « estime de soi ». Ainsi, cette sensibilité a pu être observée dans les années 80 avec un mouvement comme SOS Racisme, où les jeunes se sont engagés parce que la cause leur paraissait noble.

Muriel Eglin : Je voulais renchérir sur ce que disait Mme Elsa Glombard de l'association Jean-Monnet sur la confiance à faire aux jeunes. Certains thèmes sont porteurs actuellement et il faut laisser les jeunes (mineurs, grands adolescents ou jeunes adultes) s'emparer de ces questions-là et les mener au bout. J'ai travaillé à la Protection judiciaire de la jeunesse avec des jeunes délinquants pris en charge dans des services d'action éducative ou des établissements éducatifs. Quand on leur propose un projet humanitaire, par exemple, ou un projet sur les relations entre les garçons et les filles, ces sujets les touchent. Ils s'y investissent et ils sont vraiment capables de se dépasser. Il est vrai que, une fois qu'on a assisté à ça, on a moins envie de dire : « Ils ne se mobilisent pas. » On se pose aussi la question du positionnement des adultes par rapport à cet engagement : que veut-on leur imposer, que leur permet-on et quel exemple leur donne-t-on ?

Alex Taylor : Merci. Nous avons des adolescents, des jeunes dans la salle, avant de conclure, je voudrais leur proposer de prendre la parole par rapport à tout ce qui s'est dit. Oui ! mademoiselle ? Comment vous appelez vous ?

Maryse Decouroux : J'appartiens au conseil municipal des jeunes de Chatou. Vous parliez tout à l'heure de l'éducation des parents. C'est vrai, mais plein d'adolescents sont écoutés au quotidien et les parents ne sont pas toujours responsables des actes de leurs enfants,

même s'ils doivent les éduquer correctement, discuter avec eux et instaurer une confiance réciproque.

Les adolescents sont assez grands pour assumer leurs actes et ils doivent également être impliqués dans leur éducation pour construire leur citoyenneté.

Coralie Caron : En fait, je voulais revenir sur l'idée d'association qui a été évoquée tout à l'heure. Dans les lycées, les associations existent. La Maison des lycéens est une réelle association, de loi 1901, gérée par des lycéens majeurs. À sa tête, le président et le trésorier sont des lycéens majeurs. Tout le reste du bureau est géré par des lycéens, les membres sont lycéens. Tout ce qui peut s'y passer est produit par des lycéens : spectacles organisés, sorties pédagogiques et tout ce qui peut sortir de cette Maison des lycéens. Tout est organisé et géré par des lycéens.

Je voulais également revenir sur l'idée d'association car on a assez répété que les jeunes devaient s'engager dans les associations. Cependant, comme on l'a dit, on ne peut forcer quelqu'un à s'engager dans une association. Une personne s'engage parce que, autour d'elle, des situations et des faits font que cette personne va s'engager. Par exemple, l'échange qu'elle peut avoir avec une personne qui a subi ou vécu certaines choses.

Cependant, les associations ne sont pas le seul lieu où un lycéen peut s'engager. Celui-ci peut s'engager au sein même de son lycée, ne serait-ce qu'au sein même de la classe et parmi ses camarades de classe ; il n'est pas obligé de s'engager dans une association à proprement parler pour montrer sa citoyenneté vis-à-vis des adultes et des personnes qui l'entourent.

Laurent Bazin : Je compléteraient volontiers cela pour dire que, bien évidemment, l'Éducation nationale prend la

pleine mesure de l'engagement associatif. Je n'ai pas mentionné l'OCCE, que nous connaissons bien, tout simplement parce que j'aurais pu également citer une grande diversité d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien : des grosses associations fédératrices (l'OCCE, les CEMEA, les FRANCAS ou la Ligue de l'enseignement) aux plus modestes mais qui mènent une action aussi utile et importante.

À ce sujet permettez-moi de vous rappeler que le ministre précédent avait pris une initiative il y a deux ans : plutôt que d'imposer un cadre associatif, il avait laissé ouverte la démarche en créant « Envie d'agir ». Ce dispositif répond justement à la demande d'engagement associatif en donnant des idées aux jeunes intéressés ; il est aujourd'hui toujours en action mais au sein du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Or, dès la mise en œuvre de ce programme, on s'est rendu compte que, dans un grand nombre de cas, les jeunes découvrent très vite que leur projet existe déjà, qu'il est porté par un acteur associatif dans un cadre structuré. Souvent ils découvrent l'intérêt de s'inscrire dans ce cadre préexistant. Et c'est par là que je voudrais terminer.

Il est important et essentiel de prendre en compte l'individuation, de prendre en compte l'engagement individuel et l'appropriation identitaire par le biais de la responsabilisation. Mais il faut que cette responsabilisation à l'échelle de l'individu soit aussi une prise de conscience des enjeux de la responsabilité ; par-delà la participation dynamique de chacun, il faut qu'on découvre les droits et les devoirs qui y sont liés. Cette intégration dans un cadre général, cette prise en compte de la collectivité qui inscrit l'individu dans un système global, c'est ça, la citoyenneté.

Muriel Eglin : On a beaucoup parlé de la définition de la citoyenneté, puisque le thème aujourd'hui concernait la citoyenneté, la façon dont elle se construit.

Il est apparu que ce concept pouvait être entendu de manières différentes pour les adultes et pour les jeunes.

Pour les adultes, tout le monde a relevé la définition de la construction de la citoyenneté donnée par M. Bazin dans le cadre de l'enseignement de la citoyenneté à l'école, avec les notions de civilité et de civisme et enfin de citoyenneté.

De la part des jeunes, ce qu'on a entendu, c'était qu'il s'agissait plus de contenu et de défense d'un certain nombre de valeurs, qu'ils pouvaient aujourd'hui trouver particulièrement intéressantes. Ont été évoquées les notions de respect, d'égalité et de démocratie.

Deuxième point important : comment transmettre la valeur de citoyenneté et permettre aux jeunes de s'en servir et de l'exprimer, notamment ceux qui ne s'en saisissent pas forcément ? D'abord, il y a les lieux de transmission et de construction de la citoyenneté. Le premier – Evelyne Sullerot nous l'a longuement développé –, c'est effectivement la famille qui fonde l'identité et permet la construction de valeurs communes. Le second c'est l'École dont l'objectif est de donner les moyens de construire une citoyenneté, en tant que lieu d'enseignement, mais également de participation, puisqu'il s'agit du premier lieu de participation de vie citoyenne dans le cas de la vie des élèves. Et un troisième lieu : les associations qu'on a appelées « laboratoires de démocratie » et lieux de réalisation personnelle pour les jeunes.

Enfin, la question de la transmission des valeurs de citoyenneté pose aussi celle des relations entre les adultes et les jeunes dans lesquelles il est important que chacun occupe un rôle et une place. Les adultes ont vraiment un

rôle (poser un cadre et continuer à poser des limites) et un devoir vis-à-vis de la jeunesse. Mais ils doivent aussi faire confiance et créer une société accueillante pour que cette citoyenneté puisse s'exprimer. Et le rôle des jeunes, en tout cas s'ils veulent bien se l'assigner, c'est de se mobiliser sur les thèmes qui les font vivre et qui sont porteurs pour eux.

Je conclurai sur des leçons venues d'ailleurs. L'Europe nous donne des leçons sur le respect de la diversité. Cela s'applique aux individus comme aux États. Au-delà des différences européennes, au-delà des différences sociales et des différences entre adultes et jeunes dans un pays, nous devons construire quelque chose en commun, construire une citoyenneté en commun et en parler. C'est vraiment ce qu'a fait cet après-midi organisé par l'association EVEIL.

Alex Taylor : Merci beaucoup.

Je dois vous présenter quelques excuses parce que Jacqueline Costa-Lascoux, membre de la commission du débat national sur l'avenir de l'École, annoncée dans le programme, n'a pu être des nôtres. De même pour le recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités, Bernard Saint-Girons qu'un incident aujourd'hui a contraint à bousculer son emploi du temps. En conclusion, Andrée Sfeir vous présentera l'association EVEIL, puis Williams Nuytens et Olivier Chovaux nous parleront des actes du colloque du 12 novembre 2003.

Remerciements et présentation de l'association EVEIL

**Andrée Sfeir,
déléguée générale, association EVEIL**

Quelques mots sur l'association EVEIL, pour conclure, parce que beaucoup se sont déplacés aujourd'hui sans nécessairement connaître son activité.

EVEIL a comme objet l'éveil à la citoyenneté des jeunes. C'est donc sur ce thème de la construction de la citoyenneté que nous avons organisé ces Rencontres qui font suite au colloque du 12 novembre 2003, parrainé par Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire. À ce colloque, des acteurs de terrain et des universitaires nous avaient fait partager leur vécu et nous avaient livré leur vision d'une des facettes de la citoyenneté. Aujourd'hui, nous avons buté quelquefois sur des questions de définition. Il est vrai que, dans ces Rencontres, nous n'avons pas pu nous y attarder. Mais nous avons poursuivi aujourd'hui ce travail sur la construction de la citoyenneté de l'adolescent commencé l'année dernière. Et nous avons privilégié cette année une lecture et une mise en perspective de l'actualité que le débat en cours dans notre pays sur l'avenir de l'École nous imposait. Je remercie très, très chaleureusement les intervenants.

Effectivement, nous avons peu parlé des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'École, puisque Mme Costa-Lascoux devait les évoquer et qu'elle n'a pu être des nôtres. Nous, à l'association

EVEIL, quand nous avons lu le rapport de la Commission, nous nous sommes retrouvés dans certaines expressions, notamment « éduquer au choix, éduquer à la citoyenneté, ouvrir l'École et les jeunes sur leur environnement ». Finalement, nous nous sommes dit : « Tiens ! c'est une mission que l'association Eveil poursuit depuis 1993 ! »

Cette mission, comment la remplissons-nous au quotidien ? Depuis 1993, l'association a investi différentes thématiques : éducation à la santé, éducation à la citoyenneté, éducation à l'environnement, aux nouvelles technologies, à l'orientation. Dans tous ces champs où finalement les adultes que nous sommes et les adolescents en particulier exercent ou bien vont exercer leur responsabilité, nous, association EVEIL, nous proposons aux établissements d'enseignement des programmes d'information complémentaires des programmes scolaires, nous intervenons à l'école sous forme d'animations, aux collèges et lycées, sous forme d'interventions. Nous sommes des « intervenants extérieurs » comme d'autres associations qui se sont exprimées aujourd'hui. Nous réalisons aussi des sessions de formation en IUFM.

Ces interventions sont toujours gratuites pour les établissements d'enseignement parce qu'elles sont financées par des partenaires institutionnels. Elles respectent, bien sûr, les règles de neutralité et d'ouverture à tous sans discrimination. C'est d'ailleurs pour cela que finalement, après onze ans, trente mille interventions, un million de jeunes rencontrés, nous constatons que cette ouverture à tous sans discrimination a finalement permis à des établissements dits « défavorisés » de bénéficier davantage des interventions de notre association que les autres, ce qui nous satisfait tout à fait d'ailleurs, mais

c'est uniquement la conséquence de nos propositions sur une base strictement égalitaire.

Par ailleurs depuis 1998, l'association EVEIL adhère au Conseil français des associations pour les droits de l'enfant, le COFRADE, dont elle est administrateur. Et puisque l'on fête cette année le quinzième anniversaire de la Convention, et que le 20 novembre n'est pas très loin, je me permets de rappeler l'article 29 de cette Convention qui, dans ses alinéas « d » et « e », fait obligation aux États signataires de « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux et avec les personnes d'origine autochtone, d'inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel ». C'est dans ce cadre vaste et ambitieux que nous situons l'action de notre association.

Je passe la parole à Olivier Chovaux et à Williams Nuytens, pour nous présenter les actes du colloque 2003, *Construire sa citoyenneté* puisqu'ils sont, tous les deux, les coordinateurs de cet ouvrage qui vient juste d'être publié.

— |

| —

— |

| —

Construire sa citoyenneté
Présentation des actes du colloque
du 12 novembre 2003

Olivier Chovaux et Williams Nuytens,
coordinateurs des actes

Olivier Chovaux : Compte tenu du temps qui reste, la présentation va être très rapide. Williams Nuytens vous parlera de la manière dont l'ouvrage a été construit au plan méthodologique. Pour ma part, je voudrais simplement présenter les conclusions et principaux apports du livre, dont on verra qu'ils rejoignent (et le contraire aurait été surprenant) ce qui a pu être dit cet après-midi.

Ce que montre d'abord *Construire sa citoyenneté*, c'est que l'apprentissage de la citoyenneté n'est pas l'apanage d'une coterie : il n'existe pas d'experts plus légitimés que d'autres à transmettre les valeurs citoyennes, à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. L'ensemble des acteurs évoqués ici, les enseignants, les militants du monde associatif, sont des acteurs « à part entière » dans ces processus.

Ensuite, il faut ici redire que l'apprentissage de la citoyenneté n'est pas le monopole d'une institution. Il est vrai que le lien mécanique, quasi organique entre École, République et citoyenneté reste pertinent, parce qu'il s'inscrit dans une construction historique. D'ailleurs, si l'École demeure l'un des lieux de l'apprentissage de la citoyenneté (ce que disent les expériences de terrain présentées dans la seconde partie des actes), ce n'est pas parce qu'elle connaît une prétendue crise, qu'elle se trouve de fait disqualifiée, voire déqualifiée, pour continuer à assurer cette mission. D'ailleurs, comme le

souligne Antoine Prost, la « crise » de l'École est le signe de sa vitalité, de sa plasticité, de sa capacité à agir, à se transformer, à prendre en compte les évolutions du temps présent. Si l'on s'interroge sur les difficultés d'aujourd'hui à transmettre des valeurs et comportements citoyens, c'est aussi parce que l'on remet en cause l'efficacité du système éducatif.

Enfin, et c'est une idée transversale que l'on retrouve dans nombre de communications, la citoyenneté est l'une de ces « bonnes idées » plus haut évoquées, qu'il convient de sans cesse réactiver, ce qui suppose du temps et de la patience dans son processus d'apprentissage. Condorcet, au XVIII^e siècle, parlait de l'indispensable « institution du citoyen », et du passage de considérations philosophiques à des formes de représentation plus politiques.

On évoque aujourd'hui une « construction de la citoyenneté ». L'institution « par le haut » de la citoyenneté, est nécessaire, mais ne suffit plus : il faut que des expériences de terrain, des formes d'engagement variées soient offertes aux individus, précisément afin qu'ils se réalisent en tant que personnes et en tant que citoyens.

Voilà, esquissés à grands traits, les apports majeurs de cet ouvrage.

Williams Nuytens : Au plan de la méthode, cela ne va évidemment pas être un couplet méthodologique, mais disons que « l'originalité » entre guillemets – parce que cela se retrouve ailleurs, rien n'est inventé ici –, c'est que, dans un premier temps, des spécialistes de diverses disciplines vous parlent de la notion de citoyenneté à travers des expériences. Vous avez Yves Quéré, le physicien. Vous connaissez tous les opérations « la main à la pâte ». Vous avez un psychanalyste, un sociologue, un historien, etc. Cette notion de citoyenneté est donc éclairée par plusieurs disciplines. Ce n'est déjà pas mal parce que cela signifie que le regard de l'expert n'est pas

univoque, bien au contraire. Le colloque a été construit comme ça. On va l'éclairer de plusieurs façons.

Le deuxième temps, en fait, qui, à mon avis, singularise un peu ces actes, c'est que des points de vue d'acteurs de terrain situés dans l'école et dans le monde associatif répondent à ces points de vue d'experts. Vous voyez – c'est d'ailleurs ce qui est écrit au dos, en quatrième de couverture –, ce n'est ni la tyrannie de l'expérience (l'on ne parle pas de citoyenneté uniquement avec des expériences de terrain) ni uniquement la suffisance de l'expertise. Cet ouvrage ne présente pas que des points de vue d'experts, il inclut les deux. C'est donc plutôt bien fait parce que les uns éclairent les autres et inversement. On peut même commencer par la deuxième partie pour finir par la première. C'est donc, sur ce plan, assez intéressant.

Au bout du compte, on a un texte qui n'est pas trop long et un vocabulaire suffisamment accessible pour bien comprendre la notion de citoyenneté. On a coutume de dire, à propos de la notion de citoyenneté, qu'un véritable « habit d'Arlequin » la recouvre, au sens où l'on utilise cette notion de citoyenneté un peu à toutes les sauces (chaînes de télévision « citoyennes », entreprises « citoyennes », etc.). Le texte est fait pour cintrer cet habit d'Arlequin.

Alex Taylor : Merci beaucoup à l'association EVEIL, merci aux participants, merci à vous tous qui avez participé. C'est la fin de cette réunion. Merci.